

LES CAHIERS

FEMMES ET AUTRE MODE DE DÉVELOPPEMENT

***LES FEMMES PORTEUSES D'UN MODE DE DÉVELOPPEMENT
PLUS DURABLE ET PLUS SOCIAL***

N° 54

Cahier coordonné par Maryse HUET et Anne-Marie GROZELIER,

Septembre 2015

© Lasaire, Paris-Saint-Etienne – *Reproduction autorisée en citant la source*



LABORATOIRE SOCIAL D'ACTIONS D'INNOVATIONS DE REFLEXIONS ET D'ECHANGES

Ce texte est le fruit du travail collectif du groupe Lasaire « Femmes et autre mode de développement ; les femmes porteuses d'un mode de développement plus durable et plus social » coordonné par Maryse Huet et Anne-Marie Grozelier, composé de : Marie-Noëlle Auberge, Anne Baltazar, Geneviève Besse, Françoise Crézé, Gérard Cornilleau, Joël Decaillon, Chantal Duchène, Maryse Dumas, Marie Thérèse Letablier.

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 7
1. LES MODES DE DÉVELOPPEMENT ACTUELS : UN FREIN À L'ÉGALITÉ DES GENRES	Page 11
1.1. Les politiques de rigueur menée en Europe suite à la crise ouverte en 2008 ont un effet néfaste pour les femmes	
1.2. Au-delà de l'effet néfaste des politiques de rigueur, c'est le mode de développement économique lui-même qui atteint ses limites	
1.3. Les inégalités environnementales : un impact certain sur les femmes dont l'ampleur reste à évaluer	
2. LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : QUID DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ?	Page 25
2.1. En France et en Europe	
2.2. Dans les pays en développement	
2.3. De nouveaux indicateurs de développement	
3. DES DOMAINES D'ACTION IMPORTANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉGALITÉ	Page 33
3.1. La réduction de la précarité énergétique	
3.2. Le développement des transports en commun	
3.3. Le changement des modes de consommation et des modes de traitement des déchets	
4. L'ABSENCE DE PARITÉ, UN FREIN AU CHANGEMENT DU MODE DE DÉVELOPPEMENT	Page 47
4.1. Absence de mixité dans les instances de décision en France	
4.2. Absence de mixité dans les lieux de décision européens	
4.3. Des actions positives aux effets encore incertains sur la parité et les politiques menées	
5. CONCLUSION	Page 55
ANNEXES	Page 57

PRÉAMBULE

Ce texte est le fruit du travail collectif d'un groupe au sein de Lasaire. Il vise à réunir dans une même problématique deux thèmes qui paraissent à première vue sans lien entre eux : l'égalité des genres et la transition écologique. Cette approche nouvelle nous a conduits vers une analyse critique du modèle de croissance économique actuel et nous a amenés tout naturellement à poser la question du changement du mode de développement. Nous avons ainsi engagé une approche multidimensionnelle du sujet en l'abordant sous l'angle de la question du genre. Plus exactement, nous nous sommes efforcés de dégager des problématiques qui concernent les femmes dans leur condition actuelle, les inégalités dont elles sont victimes, la pauvreté, la précarité, les rapports de pouvoir, à partir desquelles il serait possible de penser leur apport spécifique au changement.

La réflexion s'est construite sur un triple constat :

- Les politiques de rigueur frappent encore plus durement les femmes que les hommes.
- Les femmes sont porteuses d'un autre mode de développement plus durable et plus social. Elles envisagent plus souvent des perspectives de long terme.
- L'absence ou la présence insuffisante des femmes dans les lieux de décision ne leur permet pas de contribuer à l'élaboration d'approches nouvelles.

A l'aune de ces constats, le Cahier analyse le modèle dominant et pointe, parmi ses dysfonctionnements les plus graves, les inégalités persistantes entre hommes et femmes. Dans un tel contexte, il semble bien que les femmes aient un rôle central à jouer, voire être, elles mêmes, le moteur principal d'un autre mode de fonctionnement de la société.

Certaines questions n'ont été qu'effleurées, faute, notamment, d'analyses « genrées ». Elles auraient pourtant mérité de figurer dans une réflexion qui a l'ambition d'être exhaustive. Elles prendront sans doute place plus tard.

Comment peut-on envisager des dispositifs permettant aux hommes et aux femmes engagés dans la vie active de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, entre autre en favorisant un partage égalitaire de celles-ci ? Il en est ainsi de la mobilité professionnelle, censée être indispensable à l'efficacité de l'entreprise. A-t-on réfléchi à des dispositifs ou à des infrastructures qui pourraient permettre aux salariés (hommes et femmes) de faire face à cette situation ? Est-elle d'ailleurs si nécessaire à la performance de l'entreprise ? Rien n'est moins sûr.

De manière plus générale, comment faire évoluer le système productif vers la production de biens plus durables, économes en énergie, et de services répondant mieux aux besoins réels des populations ? Comment impulser la transformation nécessaire des organisations du travail et des organisations productives, dans un sens inverse de ce qu'elles sont aujourd'hui : pratiques de management reposant sur le court terme (juste à temps et zéro stock), sous-traitance en cascade, intensification du travail, etc... Le Cahier rend visible le recul de la situation des femmes induit par ces pratiques (notamment l'allongement de la durée du travail, le travail du dimanche, et l'intensification générale du travail).

Mais, la question centrale reste posée : les femmes sont-elles en position et en capacité de modifier les organisations du travail ? Lorsqu'une faible minorité de celles-ci occupent des postes de décision, ont-elles la possibilité et/ou la volonté de faire changer les choses ? Est-il

suffisant d'être en position de décideur pour susciter le changement du modèle productif ? De manière plus générale, comment un pays qui s'engagerait dans la voie d'un nouveau type de développement pourrait-il conserver sa compétitivité dans l'univers mondialisé actuel ? N'oublions pas que, en toile de fond, un système international qui permet à la Chine (et à d'autres pays) d'inonder les marchés avec des produits fabriqués au coût carbone le plus élevé et avec des coûts salariaux les plus bas, ne ménage guère d'ouverture pour la possibilité d'un changement.

Nous voilà donc confrontés à deux réalités qui s'opposent frontalement. D'une part, l'UE continue plus que jamais à promouvoir les modes de production et de gestion empruntés aux pratiques anglo-saxonnes lesquelles s'accompagnent du dépérissement de l'Etat et du recul des services publics comme du rôle des acteurs sociaux. D'autre part, les responsables politiques ne manquent pas d'afficher leur volonté de changement, que ce soit sur le terrain de la transition énergétique ou celui de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

Il reste à savoir si les changements dans les modes de production et d'organisation du travail introduits par la révolution numérique, les nouvelles formes d'économie émergentes comme *l'économie collaborative ou de partage, l'économie circulaire*, pourront vraiment modifier les choses. On constate déjà qu'ils bousculent les hiérarchies. Offriront-ils une opportunité pour dissoudre un tant soit peu les phénomènes de domination et permettre ainsi aux femmes d'accéder en masse aux lieux de la décision ?

Le résultat des travaux présentés dans ce Cahier sera diffusé auprès des partenaires sociaux, des ONG actives sur la promotion des droits des femmes et du développement durable et des décideurs concernés. Cette diffusion permettra d'interpeller ceux-ci sur leur manque de sensibilité aux enjeux posés par le genre dans les études et les actions menées en matière de transition écologique et de les rendre ainsi attentifs au rôle que les femmes pourraient jouer dans ce domaine. Il existe de nombreux exemples pour alimenter cette hypothèse mais ils sont disséminés et il n'en existe pas de recensement exhaustif. En attendant, ce Cahier propose de nouvelles pistes de réflexion préparatoires au rassemblement des expériences. Le débat est ouvert.

FEMMES ET AUTRE MODE DE DEVELOPPEMENT

La réflexion engagée par le groupe de travail sur les actions à mener pour favoriser l'égalité professionnelle entre hommes et femmes est partie du constat de la permanence d'inégalités professionnelles fortes en dépit de la mobilisation des partenaires sociaux, de la société civile, et des politiques publiques engagées depuis une quarantaine d'années. La crise économique ouverte en 2008 et les politiques européennes de rigueur axées sur la baisse du coût salarial, la flexibilité accrue du travail et la réduction des dépenses publiques ont aggravé les inégalités sociales. Les travaux menés par Lasaire sur la crise, ses origines, l'impact de la financiarisation de l'économie réelle et ses rencontres biennales « Europe travail Emploi »¹ ont mis en évidence l'impact négatif des plans d'austérité et du choix libéral de déstructuration des régulations sociales dans les Etats membres.

Le constat est amer. Alors que le besoin de passer à un autre mode de développement plus durable et plus social est de plus en plus ressenti, en particulier par les femmes, la crise aurait pu constituer une opportunité à saisir pour aller vers ce nouveau type de développement plus à même de répondre aux enjeux économiques et sociaux actuels, notamment ceux liés aux risques environnementaux et aux inégalités sociales. Ce n'est pas ce qui s'est produit. C'est même l'inverse. La crise a fourni l'occasion de faire passer en profondeur des réformes économiques et sociales d'inspiration néolibérale qui, en temps de non crise, auraient suscitées des oppositions plus affirmées. La *thérapie du choc*, comme la désignent les tenants des politiques libérales, a permis de promouvoir la réduction des dépenses sociales, la déréglementation, bref l'idée que la compétitivité passait par la réduction du coût du travail.

Au moment où les perspectives environnementales pèsent lourdement sur l'avenir, ce renoncement de la part des politiques à engager le changement vers un autre type de développement est d'autant plus incompréhensible que les citoyens, eux, tendent à se montrer plus sensibles à cette recherche d'un autre mode de croissance plus durable et plus social. Les femmes le sont tout particulièrement du fait, notamment, de leur exposition à la précarité, aux bas salaires, à la flexibilité du travail. Elles sont aussi porteuses de changement en raison de leur intérêt plus grand pour le développement durable, en lien avec leurs pratiques et leurs attentes particulières. Celles-ci diffèrent largement encore de celles des hommes dans la mesure où elles reposent sur une différenciation des rôles sociaux hommes/femmes, les premiers étant assignés prioritairement à l'exercice d'une activité professionnelle et les secondes cumulant responsabilités familiales et travail à l'extérieur.

Cette note capitalise les travaux du groupe sur 2014/2015, visant à organiser la confrontation de points de vue d'experts et d'acteurs sociaux sur les sujets traités. Il s'agit de rassembler et de questionner des éléments de connaissance issus de rapports nationaux et européens, et plus précisément de l'apport d'experts auditionnés par le groupe (cf. Annexe 1).

Ce thème « femmes et autre mode de développement » est nouveau en ce qu'il associe égalité des genres et transition écologique en France et dans les pays européens. Certains de nos interlocuteurs ont d'ailleurs remarqué le côté novateur de cette démarche, aussi bien au plan français qu'europpéen. En effet, les politiques de transition écologique développées actuellement visent l'intégration globale de l'objectif d'égalité (comme élément du pilier social) ou sont ciblées sur l'impact du changement climatique pour les femmes des pays

¹ 9^e 10^e 11^e Rencontres biennales Europe Travail Emploi

émergents². Nous avons d'ailleurs été gênées dans notre démarche du fait du manque d'outils statistiques et d'analyse prenant en compte la dimension du genre.

² Cf. agenda 21 adopté lors de la conférence de Rio en 1992 ou la position d'associations françaises coordonnée par l'association Adéquations sur genre et changement climatique ; cf. site d'Adequations : (<http://www.adequations.org/spip.php?rubrique384>)

1. LES MODES DE DÉVELOPPEMENT ACTUELS : UN FREIN À L'ÉGALITÉ DES GENRES

1.1. LES POLITIQUES DE RIGUEUR MENÉES EN EUROPE SUITE À LA CRISE OUVERTE EN 2008 ONT UN EFFET NÉFASTE POUR LES FEMMES.³

Les politiques économiques mises en œuvre en France et chez nos voisins s'inscrivent dans un cadre politique européen contraignant. Il était donc intéressant d'évaluer l'impact de ces politiques sur l'égalité professionnelle dans les différents États membres. Cela a été fait en prenant en compte les différenciations de situation de départ entre les pays et notamment entre ceux du Nord et ceux du Sud. Le constat est indéniable. Ces politiques ont eu pour effet d'accentuer les inégalités entre hommes et femmes, et plus encore les inégalités sociales et environnementales.

1.1.1. Dégradation différée de l'emploi et du chômage des femmes

La crise a eu des effets différés sur la situation d'emploi des femmes. Son démarrage, en 2008, produit un phénomène nouveau : le chômage va toucher prioritairement les hommes. Leur taux de chômage dépasse celui des femmes. C'est l'effet de la non-diversification de l'emploi féminin : la disparition des emplois industriels touche d'abord les hommes puisque l'emploi féminin est majoritairement cantonné dans les services.

Dans un premier temps, on a cru que l'impact serait surtout sur l'emploi des hommes, pas ou peu sur celui des femmes. Effectivement, pour la première fois, au moment de cette crise, le taux de chômage des hommes a augmenté plus vite que celui des femmes (voir tableau). Les media ont même fait état d'une « *he-cession* » à la place d'une *re-cession*, allant jusqu'à imaginer que dans un futur proche, le marché du travail serait dominé par les femmes, les hommes perdant leur identité professionnelle.

Par la suite, la crise va toucher les emplois dans les services. Les taux de chômage hommes/femmes convergent alors.

a) La baisse de l'emploi et des salaires dans le secteur public : les femmes en première ligne

Parmi les mesures adoptées dans plus d'une quinzaine de pays européens figure la baisse de l'emploi public (jusqu'à 25% annoncé dans certains pays). C'est le cas notamment en Espagne, en Grèce et au Portugal⁴. Dans d'autres pays, le gel des embauches et le non renouvellement des départs de fonctionnaires se sont généralisés (Royaume-Uni, Italie, France). Le rapport 2013 de l'observatoire du changement de la Fondation européenne du travail de Dublin montre que le secteur public administratif a contribué pour 16 % et le secteur financier pour 12 % aux suppressions d'emploi sur 2008-2013⁵.

³ Ce développement reprend en grande partie l'intervention de Rachel Silvera, et s'appuie également sur plusieurs rapports européens : rapport 2012 sur l'impact de la crise sur l'égalité par les réseaux d'experts sur les genres de la Commission, la résolution du Parlement européen de mars 2013 sur les répercussions de la crise sur les femmes et les droits des femmes ou les Rencontres 2014 Femmes d'Europe entre elles de la fondation Jean-Jaurès

⁴ Voir OIT, (2012), *Tendances mondiales de l'emploi*.

⁵ : <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2013/80/en/1/EF1380EN.pdfv>

A cela s'ajoute, dans tous les pays, une réduction ou un gel des salaires des fonctionnaires. Or, près de 70% des emplois publics sont occupés par des femmes en Europe (78% dans la santé et 71% dans l'éducation). Les avancées constatées ces dernières années, en termes de progression de l'emploi féminin, sont donc compromises par ces mesures.

Les théories économiques ont analysé depuis longtemps les effets éventuels de la crise sur l'emploi des femmes en montrant que ce mouvement pouvait être contradictoire. On peut pour simplifier retenir trois hypothèses⁶ :

- L'effet « segmentation » : la ségrégation professionnelle protégerait les femmes de la crise (leurs emplois étant moins exposés).
- L'effet « armée de réserve » : les femmes étant dans des positions marginales sur le marché du travail, seraient « les dernières embauchées et les premières licenciées ». Leur retrait du marché du travail coïnciderait également avec le retour en force des politiques familialistes incitant au retrait d'activité des mères, ainsi qu'au phénomène de « travailleur découragé ».
- L'effet « substitution » : à l'inverse, les femmes étant moins payées, moins « protégées », remplaceraient les hommes licenciés.

Ces effets vont être différenciés selon les pays, selon l'impact des politiques de rigueur et selon l'importance du travail des femmes. Ainsi, dans les pays du Sud de l'Europe, on assiste à une croissance du taux d'activité des femmes associant une hausse du chômage et une diminution de l'emploi (diminution toutefois moins accentuée chez les femmes que chez les hommes).⁷

b) Dégradation de la qualité de l'emploi

Les femmes ont été relativement moins touchées par les pertes d'emploi que par l'accroissement du sous-emploi à travers l'augmentation du temps partiel. Le taux d'emploi à temps partiel des femmes a augmenté, en même temps qu'augmentait fortement le nombre de femmes demandeurs d'emploi en activité réduite. Désormais, près d'un tiers des femmes en emploi sont à temps partiel en Europe (cette proportion n'est que de 8% pour les hommes). Si la pratique du travail à temps partiel peut répondre au besoin de femmes confrontées à de fortes tensions pour concilier leurs responsabilités professionnelle et familiale (difficulté accrue en France avec la remise en cause des 35 heures), son développement répond d'abord aux objectifs des entreprises d'accroître la flexibilité du travail et de réduire les coûts salariaux.

Dans son rapport de 2010 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la Commission européenne notait : « il est important de prêter une attention toute particulière à l'évolution des taux de chômage pendant la récession, mais il ne faut pas perdre de vue d'autres tendances, moins visibles, comme la surreprésentation des femmes parmi les chômeurs à temps partiel (c'est-à-dire les travailleurs à temps partiel qui aimeraient augmenter leur temps de travail) qui ne sont pas nécessairement enregistrés comme chômeurs. »

⁶ Voir Karamessini Maria and Rubery Jill ed. (2013), *Women and Austerity*. Routledge et Smith, Mark and Villa Paola (2011), "Gender Assessment of Employment Policies in the context of recovery and the Europe 2020 Strategy". The coordinators' synthesis report prepared for the Equality Unit, European Commission.

⁷ Rapport sur l'emploi 2013 de la Commission européenne

EMPLOI, CHÔMAGE ET TEMPS PARTIEL PAR SEXE EN EUROPE (15 - 64 ANS)

EU-27	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'emploi	65.3	65.8	64.5	64.1	64.2	64.2
Hommes	72.5	72.7	70.7	70	70.1	69.8
Femmes	58.2	58.9	58.4	58.2	58.4	58.6
Taux de chômage	7.2	7.1	9	9.7	9.7	10.6
Hommes	6.7	6.7	9.1	9.8	9.7	10.5
Femmes	7.9	7.6	9	9.7	9.8	10.6
Taux de temps partiel	17.5	17.5	18	18.5	18.8	19.2
Hommes	6.9	7	7.4	7.9	8.1	8.4
Femmes	30.6	30.3	30.8	31.3	31.5	31.9

Source : Eurostat

En même temps se développent donc pour les femmes, le sous-emploi, la précarité, le temps partiel.

D'ailleurs, des femmes confrontées aux mouvements de restructuration ou de précarisation dans leur entreprise se sont mobilisées pour sauvegarder leur travail ou améliorer leurs conditions d'emploi mais leurs actions ont souvent eu peu de visibilité. On citera, par exemple, les salariées de l'entreprise de lingerie Lejaby, des employées asiatiques sans papiers dans des commerces de manucure parisiens, ou des femmes de chambre aux horaires de travail sous-évalués dans une chaîne hôtelière.

Face à la crise, qui aurait dû appeler des politiques concertées de relance économique, l'UE a choisi d'impulser des politiques d'emploi et des politiques sociales ajustées sur les plans de rigueur et de compressions budgétaires. Ces politiques, assorties de réformes structurelles (allant jusqu'à la remise en cause, dans le cas de la France, du modèle de protection sociale)⁸, ont été mises en œuvre par les Etats avec des résultats délétères dans de nombreux pays. Une analyse de ces politiques est réalisée dans une perspective de genre, en cherchant à identifier les éléments de discrimination indirecte à l'encontre des femmes⁹.

1.1.2. Inefficacité des politiques de l'emploi

On rappellera que, dans les années 2000, la stratégie européenne pour l'emploi visait à favoriser l'emploi des femmes. La stratégie de Lisbonne avait fixé l'objectif de 60% de taux d'emploi des femmes en Europe en 2010. En 2012, il n'avait atteint que 58,6% (voir tableau), et, désormais, dans la stratégie 2020, il n'est plus fait aucune référence à un quelconque objectif relatif à l'emploi des femmes.

Confrontés à la crise, différents pays ont, dans un premier temps, adopté des plans de relance pour l'emploi qu'ils ont vite abandonnés. Sans pour autant être explicitement discriminants, ces choix ont eu des répercussions plus fortes sur l'emploi des femmes.

⁸ Fried Michel, « Ne pas réduire le débat actuel de politique économique à une simple alternative entre la politique de l'offre et la politique de la demande ». Billet Lasaire, septembre 2014

⁹ «Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, ...un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés. » (Loi 27 mai 2008).

a) Des stratégies d'emploi différenciées selon le genre

Devant le ralentissement de l'activité et les restructurations, des pays comme l'Allemagne, et de façon moindre, la France, ont eu recours au dispositif du chômage partiel qui protège les salariés en maintenant leur lien avec l'entreprise et en leur attribuant une indemnisation pour les heures chômées. Or, ce dispositif a concerné essentiellement les secteurs industriels (notamment l'automobile). Il ne s'est pas appliqué dans les services. En revanche, le temps partiel s'est développé et renforcé et a touché très majoritairement les femmes. Il s'agit bien ici de « chômage à temps partiel » non indemnisé et non choisi par les salarié-e-s.

Le chômage partiel et le temps partiel court ont des points communs : c'est le fait de l'employeur et non le choix du salarié et ils sont généralement la conséquence d'une réduction de l'activité (ils sont tous comptés dans le sous-emploi). Mais il y a aussi des différences : le chômage partiel demeure provisoire ce qui n'est pas le cas du temps partiel ; le chômage partiel est indemnisé pas le temps partiel. Comment expliquer cette différence de traitement ? Pourquoi le temps partiel court, largement imposé à la salariée dans le contexte de crise, ne fait-il l'objet d'aucune compensation salariale ou de pénalisation de l'entreprise, à la différence du chômage partiel ? Cette observation est à mettre en relation avec le fait que la légitimité des hommes et des femmes sur le marché du travail repose encore sur des fondements différents, le salaire de l'homme demeurant celui du chef de famille, alors que celui des femmes serait un salaire d'appoint : les hommes se voient ainsi plus souvent proposer le passage au dispositif du chômage partiel alors que les femmes sont mises à temps partiel.

Le « modèle allemand » est souvent cité en exemple, non pas pour ses aspects positifs tels que le recours massif au chômage partiel ou à l'apprentissage pour les jeunes, mais pour ses mesures drastiques de modération salariale qui ont débutées dès 2003 (Lois Hartz) et ont provoqué une formidable croissance des inégalités et de la segmentation de l'emploi.¹⁰ Des voix s'élèvent désormais pour montrer les effets négatifs de ces choix¹¹. Outre le développement du chômage partiel pour les secteurs industriels masculins, le temps partiel s'y est fortement développé (jusqu'à 45% de l'emploi des femmes). La précarité a pris de nouvelles formes comme les « mini-jobs (moins de 450€ par mois) ou les midi-jobs (de 450 à 800€), voire même les jobs à un euro (pour des chômeurs)¹². La majorité de ces formes d'emplois précaires concerne les femmes (environ les deux tiers) les privant de toute autonomie financière. Certes, beaucoup d'entre elles étaient inactives auparavant, mais « le sous-emploi et les rémunérations d'appoint sont venues se substituer à l'assignation au foyer, notamment des femmes les moins qualifiées »¹³. Autrement dit, si l'Allemagne apparaît comme ayant peut-être mieux résisté à la crise, c'est au prix d'inégalités sociales et de genre accrues dans l'emploi et de dumping social à l'extérieur.

¹⁰ « Salaire minimum et négociations collectives en France et en Allemagne », compte rendu du séminaire franco-allemand organisés par LASAIRE et la Friedrich Ebert Stiftung, en octobre 2014

¹¹ Meron Monique, Silvera Rachel, (2013), « Controverse : le modèle allemand à l'épreuve du genre », *Travail, genre et Société*, n°30 novembre.

¹² L'instauration très récente d'un salaire minimum en Allemagne devrait commencer à remédier à une situation qui a contribué à précariser très fortement l'emploi, développer la pauvreté, et instaurer une concurrence déloyale avec les pays voisins.

¹³ Giraud Olivier et Lechevalier Arnaud, « Les femmes au cœur de l'éclatement de la norme d'emploi en Allemagne », *Controverse*, op.cit.

1.1.3 Des coupes drastiques dans les politiques sociales

Au cœur des plans d'austérité, les politiques sociales ont subi des coupes drastiques. Nous n'aborderons ici que deux exemples : la crise du « *care* » et les réformes des retraites en cours en Europe.

a) *La crise du « care » et la double peine pour les femmes*

L'Union Européenne s'était engagée à améliorer les services d'accueil des jeunes enfants pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Rappelons que le Conseil européen de Barcelone de 2002 affichait l'objectif de 33% de services d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans et de 90% pour les plus de 3 ans à l'horizon de 2010, un objectif réaffirmé dans le pacte européen pour l'égalité (2011-2020). Et pourtant, aujourd'hui, on en est loin. Les politiques d'austérité préconisées par l'UE produisent même des résultats inverses.

Partout en Europe, et plus encore dans la zone euro, des coupes sont réalisées dans les dépenses sociales, aboutissant à la réduction des montants et/ou de la durée des allocations ou à la fermeture même de certains services publics (santé, accueil des enfants ou des personnes dépendantes). Ainsi, on ferme des places de crèches (en Grèce, au Portugal, en République Tchèque ou en Italie) ; on augmente les frais de garde à la charge des familles (Pays-Bas, Royaume-Uni) ; on va jusqu'à la fermeture d'hôpitaux et de maternités (en Grèce, au Portugal, en Roumanie).¹⁴ En France, on a noté la fermeture de certaines maternités et de centres IVG. A la réduction des allocations (maternité, congé parental) en Allemagne, en Roumanie et au Portugal, s'ajoute celle des aides à la dépendance en Grèce, au Portugal, en République Tchèque ou en Irlande. Or les femmes sont les principales utilisatrices de ces services. On voit ainsi se profiler le risque bien réel d'un retour au rôle traditionnel des femmes avec la réinternalisation dans les « ménages » d'une partie de ces activités qui, de fait, sont réalisées par une majorité de femmes. La « conciliation » entre vie professionnelle et vie familiale devient de plus en plus difficile, en contradiction avec le discours officiel qui vise à la faciliter.

Ces coupes budgétaires ont un impact direct sur l'indépendance économique et sociale des femmes. En 2010, 28,3% de l'inactivité et du travail à temps partiel des femmes s'expliquaient par un manque de service de garde (27% en 2009). De même, le taux d'emploi des femmes ayant de jeunes enfants est inférieur de 12,7% à celui des femmes sans enfant (contre 11,5% en 2008)¹⁵.

La réduction ou la disparition de ces services, du fait des coupes budgétaires, induit pour les femmes une double peine, à la fois en tant que principales salariées de ces secteurs dont les emplois sont supprimés, mais aussi en tant que principales utilisatrices de ces services publics fermés.

Si le risque de pauvreté augmente pour tout le monde il augmente plus encore pour les femmes, notamment pour les plus âgées dont le risque est évalué à 22%. Pour les mères isolées il atteindrait 35%.

¹⁴ European Women' Lobby, 2012, *The price of austerity, The impact on women's rights and gender equality in Europe*.

¹⁵ Enquête européenne sur la force de travail

Enfin, malgré les discours égalitaristes entendus régulièrement au niveau européen, les restrictions budgétaires imposées pour réduire les déficits publics touchent également les institutions en charge de l'égalité hommes/femmes. Ainsi, des coupes drastiques de leur budget sont opérées au Royaume-Uni et en Grèce, alors que ces budgets sont carrément supprimés en Espagne et en Roumanie. Le Lobby européen des femmes pointe également la réduction des subventions aux associations et organisations de femmes, y compris à celles en charge de l'hébergement d'urgence (notamment en Irlande, au Portugal, en République Tchèque et même en France).

b) Les retraites

De façon structurelle, les écarts de pensions entre les femmes et les hommes sont très élevés en Europe, en moyenne 39% avec de fortes disparités¹⁶. Ces écarts sont en partie le reflet de la situation de l'emploi des femmes. Les écarts de salaires se répercutent sur les pensions ; comme elles accèdent plus difficilement à un emploi stable elles ont des carrières discontinues. Enfin l'effet du temps partiel pèse aussi sur le calcul des pensions.

Par ailleurs, il existe un effet pénalisant de la maternité et des enfants sur les retraites. L'écart de pensions entre femmes et hommes est plus faible pour les femmes sans enfant (17% tout de même), il augmente fortement avec le nombre d'enfants.

Les réformes des systèmes de retraite adoptées en Europe avant la crise de 2008 sont restrictives pour tous et toutes. Elles « viennent compléter la panoplie du parfait plan d'austérité »¹⁷. Différents mécanismes sont déployés : l'allongement des durées de cotisation ; le gel ou la réduction du montant des pensions ; le renforcement du lien entre cotisation versée et montant des pensions ou encore le développement des retraites par capitalisation (pilier3).

Les effets de ces mesures, cumulés avec les effets de la crise, sont nettement plus forts sur les pensions des femmes, du fait des carrières discontinues, des périodes de temps partiel, et des salaires plus faibles.

A cela s'ajoute la remise en cause, par la Commission européenne, des mécanismes existants destinés à corriger ces inégalités, au profit d'une harmonisation des régimes entre les femmes et les hommes¹⁸. Elle réclame l'alignement de l'âge de départ en retraites des femmes sur celui des hommes et la suppression ou la diminution, des avantages liés aux enfants pour les mères.

Au final, on est, aujourd'hui, confronté à des politiques européennes qui reposent sur une conception très particulière de l'égalité : celle qui prône l'alignement « par le bas », et qui remet en cause des compensations accordées aux femmes, et cela au moment où elles en auraient particulièrement besoin.

¹⁶ Commission européenne, (2013), *Gender gap in pensions in UE*.

¹⁷ Christiane Marty (2011), *Impact de la crise et de l'austérité sur les femmes : des raisons de s'indigner et se mobiliser*, novembre.

¹⁸ Commission européenne, (2012), *Livre blanc. Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables*.

1.1.4. Quelles perspectives ?

La crise a montré à quel point la place des femmes et l'égalité hommes/femmes, dans nos sociétés, étaient fragiles. De même étaient fragiles les politiques menées en leur faveur. On soulignera le caractère paradoxal de cette situation. En effet, ceux qui mettent la performance économique au centre des dispositifs sociaux semblent ignorer l'apport de l'égalité à l'amélioration de la dite performance. Et pourtant, de nombreux rapports en attestent¹⁹. Évidemment, ceci ne doit pas être un argument opposable au fait que l'égalité hommes/femmes reste un droit fondamental qui n'a nul besoin de justifications économiques pour être affirmé.

Au vu de ces analyses et de l'impact extrêmement négatif des politiques européennes de rigueur, il paraît important de s'interroger sur la pertinence du modèle économique actuel vis-à-vis de l'égalité des genres et du bien-être général de la société. Il est manifeste que ces politiques ont plutôt accentué les inégalités entre hommes et femmes, et que ces dernières auraient intérêt à voir se dessiner une autre gouvernance économique en Europe.

1.2. AU-DELÀ DE L'EFFET NÉFASTE DES POLITIQUES DE RIGUEUR, C'EST LE MODE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LUI-MÊME QUI ATTEINT SES LIMITES²⁰

Les problèmes environnementaux provoqués par le mode de développement économique actuel ont été reconnus pour la première fois au plan international par les États lors de la conférence de Rio de 1992. En même temps, le recours au PIB a été mis en cause en tant qu'indicateur pour mesurer la performance économique, et plus encore pour mesurer le bien-être des sociétés. Tout ceci a conduit les acteurs sociaux et les experts à proposer un autre modèle de développement, garant du bien-être à long terme sur le plan économique, social et environnemental²¹.

1.2.1. La remise en cause du PIB comme indicateur de progrès

Tout au long du siècle dernier s'est installée insidieusement l'idée que le PIB/habitant rendait compte du progrès de nos sociétés et donc de l'amélioration du bien-être de tous. Or il importe de rappeler qu'il n'a été créé que pour mesurer la seule production marchande. C'est donc une erreur d'en faire le seul indicateur de progrès. Certes, un autre indicateur existe et il est couramment utilisé, à savoir l'évolution du taux de chômage, mais, aujourd'hui, la sortie de crise est plutôt envisagée au regard du PIB que du chômage et du sous-emploi (qui continuent d'augmenter dans la plupart des pays).

Durant les 30 glorieuses, l'association établie entre augmentation du PIB et augmentation du bien-être n'a pas posé trop de problème mais, à partir des années 70, les chocs pétroliers, puis l'arrivée de la mondialisation et enfin le développement des thèses néolibérales, ont déstabilisé et remis en cause le modèle social avec des conséquences très dures pour les ménages. Les enquêtes d'opinion tendent à montrer qu'il n'y a pas de corrélation entre les courbes de satisfaction du bien-être et celle du PIB.

¹⁹ Rapport au CAE en 1999 de Béatrice Majnoni d'Intignano sur Égalité entre hommes et femmes : aspects économiques, Documentation française ; Etude de Asa Lofstrom : Gender equality, economic growth and employment, pour la présidence suédoise de l'UE, 2009 ; OCDE, 2012, « L'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat », *La semaine de l'OCDE*, 23 – 24 mai.

²⁰ Ce développement reprend en grande partie l'intervention de Philippe Le Clézio, CESE

²¹ Pierre Héritier « Nouvelle croissance et emploi » Syros, 1998

Du même coup les limites de cet indicateur deviennent visibles, comme l'a, d'ailleurs, souligné le rapport du CESE « Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique »²². On mentionnera ici les trois limites les plus importantes :

Première limite, le PIB ne dit rien sur la répartition des richesses entre les personnes. Alors que le PIB par habitant, au niveau mondial, continue à augmenter, tous n'en profitent pas et les écarts de revenus s'accroissent. Ainsi, en Chine, la croissance annuelle (affichée) est, en 2014, de 7,4% mais elle laisse de côté 1 milliard de personnes.

Deuxième limite, le PIB ne tient pas compte des atteintes à l'environnement. Ainsi, les catastrophes naturelles le font augmenter car il intègre les activités marchandes visant à y remédier.

Troisième limite, il ignore totalement la production domestique ou bénévole alors que, selon certains économistes, elle représenterait entre 30 et 40% du PIB classique. Or il se trouve que 72% du travail domestique est assuré par les femmes. L'énoncé des deux premières limites, confirme que le PIB ne peut pas être un indicateur de bien-être puisqu'il ignore la dégradation de la santé, l'augmentation des inégalités, et la dégradation de la qualité de l'air.

1.2.2. Croissance et nouveau mode de développement

La critique du PIB par habitant en tant qu'indicateur du bien-être et du progrès est, en définitive, relativement ancienne. Le PIB comme indicateur unique de richesse a été remis en cause par les mouvements féministes dès les années 70 et des statisticiennes ont commencé alors à proposer des évaluations de l'apport du travail domestique²³ ; plus récemment des chercheurs en France²⁴ et le collectif FAIR (forum pour d'autres indicateurs de richesse)²⁵, créé en réaction aux travaux de la Commission Stiglitz de 2009 sur la mesure des performances économiques et du progrès social²⁶, ont développé des analyses dans ce sens à la faveur de la contestation plus générale de notre modèle de développement. On citera enfin le rapport 2009 du CESE sur « les indicateurs de Développement durable, pour aller au-delà du PIB ».

Cette critique s'est d'autant plus affirmée qu'en parallèle la notion même de progrès était discutée. Là encore ce n'est pas tout à fait nouveau : on se souvient des thèses du Club de Rome formulées en 1970 dans l'ouvrage collectif « Halte à la »croissance ». Mais c'est le rapport Brundtland²⁷ qui va marquer le début d'une nouvelle ère en formulant le concept de développement durable, à savoir « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Deux enjeux majeurs s'en dégagent :

²² rapport du CESE par Philippe Le Clézio, 2009

²³ Chadeau Ann, Fouquet Annie. Peut-on mesurer le travail domestique ?. In: *Economie et statistique*, N°136, Septembre 1981.

²⁴ Ouvrages de Patrick Viveret et Dominique Meda : Qu'est-ce que la richesse ? Champs Flammarion -1998 ;

²⁵ <http://www.idies.org/index.php?category/FAIR>

²⁶ Rapport 2009 Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social (<http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr/index.htm>) ;

²⁷ du nom de la présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), mise en place par les Nations Unies

- « *Répondre aux besoins* » : il ne s'agit plus seulement de croître et d'accumuler toujours plus de richesses mais de poser enfin la question fondamentale : croître pour quoi et pour qui ? en d'autres termes, de mettre l'économie au service de l'Homme, ce qui pose la question de la répartition de cette croissance au niveau des nations comme de l'ensemble de l'humanité.
- « *Sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* », qui pose la question d'une croissance qui intègre, un, la notion de limites en matière de prélèvements opérés sur la nature et, deux, la préoccupation du renouvellement des ressources naturelles.

Parvenir à un autre mode de développement implique nécessairement de penser un nouveau modèle de société (cf. point 21), ce qui suppose de modifier les logiques de production, les modes de consommation et l'éthique de nos comportements. Une réflexion qui ne peut déboucher que si elle associe les acteurs sociaux à l'ensemble du processus de transformation. Cela impliquera aussi des bouleversements majeurs et des ruptures qui ne seront acceptées que si elles ont été anticipées et si toutes les transitions nécessaires vers ce nouveau mode de développement sont appréhendées ensemble.

Cela suppose que les politiques économiques et industrielles soient adaptées à cette nouvelle approche. Il s'agira de favoriser l'émergence de nouvelles filières d'activités dans l'ensemble des secteurs et, tout particulièrement, dans le secteur des transports, de l'énergie et de la construction. Préparer l'avenir en favorisant des activités productives compétitives qui s'inscrivent dans le développement durable nécessite l'adoption de politiques publiques orientées vers l'innovation, la recherche, et en amont, l'enseignement supérieur. Cette politique de l'offre implique des investissements très importants mais elle implique aussi des dispositions lui permettant de rencontrer une demande solvable. En d'autres termes, la question d'un partage approprié du profit entre investissement, salaire et rémunération du capital demeure essentielle. Elle doit être posée en même temps que celle de l'implication des salariés dans les choix d'investissement.

Par ailleurs, il importe aussi d'anticiper et d'assumer les conséquences sociales de ces mutations structurelles qui nécessiteront une prise en charge collective. Il faudra s'attendre notamment à :

- un changement considérable des métiers qui impliquera la reconversion de nombreux salariés et une évolution des programmes de formation initiale et continue²⁸,
- l'intégration du coût social de ces politiques en termes d'investissement et de répartition des efforts consentis par les ménages. Cette approche nécessitera de prendre en compte les inégalités actuelles qui touchent les ménages sur le plan social et environnemental (par exemple sur la taxation de l'énergie) lesquelles se conjuguent souvent (cf. point suivant). Elle nécessitera également, au-delà de la question de l'augmentation du pouvoir d'achat, d'aider les ménages à bas revenus pour faire face aux dépenses liées à la mise en œuvre des objectifs environnementaux (amélioration de l'habitat par exemple).

²⁸ "Impact sur l'emploi du changement climatique et des mesures de réduction des émissions de CO2 dans l'UE à l'horizon 2030", étude réalisée en 2007 par un consortium composé de la CES, SDA, Syndex, Istas, Wuppertal Institute. Téléchargeable sur www.syndex.fr

Rapport Syndex 2012 « *Vers le développement durable : travail décent et intégration sociale dans une économie verte* » produit dans le cadre de l'initiative en faveur des emplois verts du Bureau International du Travail,

Comme on l'a vu, le PIB ne renseigne en rien sur ces problématiques. D'où l'émergence d'une demande de plus en plus forte d'élaboration de nouveaux indicateurs (cf. point 23) à même de renseigner sur les évolutions de nos sociétés au regard des impératifs qu'implique l'avènement d'un mode de développement durable :

- des impératifs d'ordre environnemental, au premier rang desquels figurent la réduction des émissions de CO₂, la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité,
- mais aussi des impératifs d'ordre social qui vont au-delà de la lutte contre la pauvreté et de la satisfaction des besoins essentiels, notamment la lutte contre les inégalités.

1.3. LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES : UN IMPACT CERTAIN SUR LES FEMMES DONT L'AMPLEUR RESTE À ÉVALUER²⁹

On constate un foisonnement de travaux et de propositions autour de la question des inégalités environnementales, davantage au plan international qu'en France selon un rapport récent du CESE³⁰, mais ceux-ci sont rarement portés à la connaissance de toutes les parties prenantes. Un effort en ce sens a cependant été fait à l'initiative des organisations syndicales et des ONG pour vulgariser les acquis du « Grenelle » en organisant au CESE une rencontre en 2009.

Le Comité français pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg les définissait, en 2002, comme « une différence de situation entre des individus ou des groupes sociaux qui s'apprécie non seulement au regard de considérations « écologiques » au sens strict (pollutions, hygiène publique, milieux naturels...), mais aussi en termes d'espace vital, de ressources renouvelables accessibles, de qualité des établissements humains³¹, de conditions de vie, de paysage, etc. que l'on considère comme contraire aux droits ou au respect de la personne humaine, et de surcroît susceptible d'engendrer des déséquilibres préjudiciables au bon fonctionnement de la collectivité ».

Le concept d'inégalité environnementale a, comme l'indique Cyria Emelianoff³², le sens « d'une disparité qui ne serait pas forcément corrélée à une inégalité sociale et ne témoignerait pas a priori d'une injustice ou de discriminations entre groupes humains ». Mais, il exprime clairement l'idée « que les populations ou les groupes sociaux ne sont pas égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux, pas plus qu'ils n'ont un accès égal aux ressources et aux aménités environnementales³³ ». Ainsi, le récent rapport du CESE, présenté par Pierrette Crosemarie, montre que les évolutions récentes ont rendu nécessaire un réexamen du périmètre des inégalités sociales que les problèmes environnementaux contribuent à aggraver.

²⁹ Cette partie doit beaucoup à l'intervention de Geneviève Besse

³⁰ Rapport CESE : « Inégalités environnementales et sociales : Identifier les urgences, créer des dynamiques » coordonné par Pierrette Crosemarie - janvier 2015

³¹ Traduit du terme anglais « human settling » utilisé dans les conférences internationales ; un établissement humain est une entité territoriale de taille indéterminée incluant au moins un site d'habitation permanent ou temporaire d'une communauté : villes, villages et autres concentrations de population.

³² Cyria Emelianoff ; Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ? ; université du Maine, eso n° 25, décembre 2006

³³ Une aménité environnementale est tout aspect de l'environnement appréciable et agréable pour l'homme, dans un lieu ou site particulier.

1.3.1. Les inégalités environnementales identifiées

Elles peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :

- a) les inégalités dans l'exposition aux nuisances (air, eau, bruit,...)
- b) les inégalités d'accès à la qualité environnementale
- c) les inégalités d'accès aux ressources naturelles
- d) la précarité énergétique (si plus de 10% du budget est consacré à l'énergie)
- e) les inégalités dans la possibilité de participer à la décision qui le/la concerne

Des travaux récents indiquent par ailleurs que les différentes inégalités environnementales peuvent se cumuler au point de constituer un obstacle à la réalisation de la transition écologique.

S'agissant des inégalités d'exposition aux nuisances, l'impact sur la santé est particulièrement important. L'OMS (organisation mondiale de la santé) a adopté dès 1994 le concept de « santé environnementale », dépendante des « facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement »³⁴. Selon l'OMS, les facteurs environnementaux dits « modifiables » c'est-à-dire sur lesquels il est possible d'intervenir³⁵ seraient responsables de la perte d'un quart des années de vie en bonne santé (charge globale de morbidité³⁶ imputable à l'environnement) dans le monde. En France, la charge de morbidité totale pourrait être diminuée de 14 % avec des environnements plus sains.

Ces facteurs environnementaux nocifs peuvent avoir une origine professionnelle. Si les hommes sont, selon les études disponibles, plus souvent touchés par les nuisances au travail (bruit, pollutions..) car travaillant plus souvent dans l'industrie et l'agriculture, les femmes, elles, ne sont pas épargnées. Selon une étude européenne récente présentée lors d'un colloque de l'Institut syndical européen ETUI³⁷, cet impact peut se révéler particulièrement préoccupant sur leur capacité reproductive³⁸. Par ailleurs, l'organisation du travail peut également jouer un rôle négatif. Ainsi, un avis et une communication récents du CESE³⁹ évoquent des études montrant que chez les femmes, plus nombreuses que par le passé à travailler de nuit, l'exposition à une lumière artificielle vive conduirait à une augmentation de la production d'œstrogènes, laquelle est associée au risque de cancer du sein.

³⁴ Définition proposée par le bureau européen de l'OMS lors de la conférence d'Helsinki.

³⁵ le champ de l'environnement modifiable défini par l'OMS en 2006 comprend : la pollution de l'air, de l'eau, du sol avec des agents chimiques ou biologiques ; le rayonnement ultraviolet et ionisant ; l'environnement bâti (sécurité des bâtiments, infrastructures piétonnes, etc.) ; le bruit, les champs électromagnétiques ; les risques professionnels, les méthodes d'agriculture et le schéma d'irrigations ; les changements climatiques liés à l'activité humaine et la dégradation des écosystèmes ; les comportements individuels liés à l'environnement, tels que le lavage des mains, la contamination de la nourriture avec de l'eau impropre ou des mains sales.

³⁶ La charge mondiale de morbidité évaluée par l'OMS combine les années de vie perdues du fait d'une mortalité prématurée et celles qui le sont du fait des années vécues sans être en pleine santé.

³⁷ Conférence internationale Femmes, santé et travail – Bruxelles – mars 2015

³⁸ Marie-Anne Mangeot et Laurent Vogel : « Produire et reproduire. Quand le travail menace les générations futures ». ETUI –REHS 2008.

³⁹ François Edouard ; Le travail de nuit : impact sur les conditions de travail et de vie des salariés ; avis et rapports du Conseil économique social et environnemental, les éditions des Journaux officiels, juillet 2010. Dominique Hénon ; La santé des femmes en France ; avis et rapports du Conseil économique social et environnemental, les éditions des Journaux officiels, juillet 2010.

1.3.2. L'ampleur de l'impact spécifique des différentes inégalités environnementales sur les femmes reste à évaluer

On ne dispose pas véritablement d'outils de mesure pour évaluer cet impact. Cette carence s'explique par trois raisons :

- L'insuffisante préoccupation gouvernementale dans ce domaine, alors même que le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité de novembre 2012 invitait à décliner l'égalité dans tous les pans de l'action publique et qu'une circulaire⁴⁰ d'août 2012 invitait à la prise en compte, dans la préparation des textes législatifs et réglementaires, de leur impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.
- La définition des indicateurs de développement durable confiée à une commission d'experts, sans aucune participation des parties prenantes les plus concernées (partenaires sociaux et ONG), contrairement aux préconisations du rapport du CESE présenté par Philippe Le Clézio.
- L'absence de femmes dans les lieux d'élaboration et de décision des politiques publiques. Ainsi, l'observatoire national de la précarité énergétique ne comprend pas de femmes dans l'équipe dirigeante.

Les analyses selon les revenus ou le type de famille donnent quelques éléments, quoiqu'insuffisants, dans ce domaine. Ils vont dans le sens d'un impact plus fort de ces inégalités pour les femmes, compte-tenu de leur situation économique plus défavorisée.

Deux groupes sont à prendre en compte en particulier : les femmes retraitées et les femmes chef de familles monoparentales. Un rapport récent, réalisé pour le ministère des Droits des femmes, analyse la situation des femmes dans les quartiers défavorisés des zones urbaines et rurales⁴¹. Il montre l'importance du nombre de mères isolées dans les zones urbaines sensibles et la pauvreté accrue des femmes dans ces zones. Des travaux de cartographie dans la région Nord Pas de Calais, superposant données sociales et données environnementales, montrent que les quartiers pauvres abritent beaucoup de femmes âgées ou de mères isolées.

Le problème de la précarité énergétique qui se pose plus particulièrement aux femmes âgées, concerne également non seulement les personnes locataires de logements sociaux, mais aussi les femmes propriétaires dont les retraites sont faibles, et qui sont plutôt moins bien prises en charge socialement que les premières. On peut faire l'hypothèse que le manque de prise en charge de ces personnes par les pouvoirs publics serait lié⁴² à leur espérance de vie limitée qui réduit le retour sur investissement.

Une participation des usagers des services publics à la définition des politiques serait susceptible d'en améliorer la prise en charge. De telles démarches sont observées sur des territoires, comme celle développée par Bernard Lemoult (école des Mines de Nantes) pour associer les résidents à la définition et à la mise en œuvre concrète de la transition énergétique dans une commune.

⁴⁰ Circulaire du 23 août 2012 relative à la prise en compte dans la préparation des textes législatifs et réglementaires de leur impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes

⁴¹ Etuden°02-2014-04-réalisée en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et l'INSEE.

⁴² cf. l'expérience de de maire adjointe de Chantal Duchène d'Ivry sur Seine,

Au plan français (cf. rapport du CESE) comme européen⁴³, les études montrent que les populations les plus défavorisées sont davantage touchées par la pollution (bruit, air..) et par la précarité énergétique, dans la mesure où elles vivent dans les quartiers les plus dégradés. On peut donc en déduire que les femmes, affectées par un taux de pauvreté supérieur, sont particulièrement concernées.

En conclusion, l'impact négatif sur l'égalité hommes/femmes des politiques économiques européennes de rigueur qui vient s'ajouter aux limites du modèle économique actuel, notamment sur le plan des inégalités environnementales, invite à réfléchir à un autre mode de développement. Cette réflexion vers une orientation nouvelle pourrait intégrer les différents paramètres de la qualité de vie déjà évoqués (habitat, transports, services, rapports de travail..), et donner plus de place aux perspectives de long terme, au développement des services (marchands et publics), notamment des services de « care », et enfin impulser une industrie orientée vers des biens moins consommateurs d'énergie et de ressources non renouvelables⁴⁴.

⁴³ Etude réalisée par AEA Energy and Environment en 2008 pour la DG Emploi de la Commission Européenne sur les liens entre environnement et cohésion sociale

⁴⁴ « ouvrir la voie vers une autre vie, une autre logique sociale, un autre type de croissance où le temps salarié et la production non marchande ne structureraient plus la société comme maintenant » André Gorz, Préface à « Nouvelle croissance et emploi », Pierre Héritier, Syros, 1988

2. LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : QUID DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ?

2.1. EN FRANCE ET EN EUROPE

2.1.1. Une critique déjà ancienne du mode de développement économique par les organisations syndicales

Des recherches récentes⁴⁵ ont souligné le rôle pionnier, en France, des organisations syndicales pour engager la critique du mode de développement économique et formuler des propositions de changement. Sur ces questions environnementales, elles ont largement devancé les économistes et les associations (cf. partie 12). Dès les années 40, elles s'impliquaient sur trois enjeux principaux : la préservation des ressources naturelles pour maintenir l'emploi, les risques sanitaires des activités polluantes, enfin l'aménagement des espaces urbains en faveur des salariés. Mais, la formalisation et le développement de leurs préoccupations environnementales se sont opérés à partir des années 70 en parallèle aux initiatives des pouvoirs publics⁴⁶ et sous l'influence de nouveaux syndiqués apparus à la faveur des mouvements sociaux des années 60/70. L'ampleur de l'engagement et des propositions demeure différente selon les organisations. On soulignera, en particulier, l'engagement précoce et important de la CFDT dans la critique du productivisme, de la sois-disant neutralité du progrès technique, et une implication forte dans des conflits environnementaux. C'est ainsi que, dès les années 70, la CFDT élabore des analyses et des réflexions sur ce que pourrait être un autre mode de développement. Ses réflexions ont également nourri le débat sur le nucléaire et ont été à l'origine de la création, en 1982, de l'AFME, ancêtre de l'ADEME. On rappellera également que la CFDT a apporté son soutien à la confédération paysanne dans son combat contre le productivisme agricole.

2.1.2. Des stratégies de développement durable lancées au niveau européen et national depuis les années 2000

S'agissant du niveau européen, un processus d'échanges et de négociations entre Etats membres, engagé dès les années 60 avec des initiatives parlementaires⁴⁷, a abouti en juin 2006 à l'adoption par le Conseil européen d'un document unique contenant les sept principaux objectifs globaux de l'Union en matière de développement durable (cf. Annexe 2).

En France, la première *stratégie nationale de développement durable (SNDD)* a été définie en 2003. Elle a été suivie de la *stratégie nationale de développement durable 2010-2013* issue du Grenelle de l'environnement. Enfin, une *stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)* a été finalisée en 2015 après une large consultation (cf. Annexe 3). A partir des 4 grands défis : climat, énergie, matières premières, biodiversité, et sur la base d'une feuille de route gouvernementale, les différents ministères ont été invités à faire des études d'impact. Au final, l'objectif politique

⁴⁵ Renaud Bécot, « syndicalisme et environnement- Genèse de l'action environnementale du mouvement syndical de 1944 aux années 1970 » - IRES (recherche menée dans le cadre de l'agence d'objectifs pour la CFE-CGC) janvier 2015
Michèle Descolonges – Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage- IRES 2011

⁴⁶ conférence de l'ONU de 1972, création d'un ministère de l'environnement en France en 1971

⁴⁷ Une première communication de la Commission européenne sur une politique de DD est produite en 1971 et la première stratégie européenne de DD date de 2001. Article de Jan-Henrik Meyer et Bruno Poncharal, L'europanisation de la politique environnementale dans les années 1970, publié dans la revue vingtième siècle, revue d'histoire n° 113, 2012/1, Presses de science Po.

défini par le gouvernement s'exprime maintenant par le terme de transition écologique qui se substitue à celui de développement durable, perçu comme un concept usé, trop général, pas assez ciblé sur les problèmes rencontrés.

Alors que la stratégie gouvernementale issue du Grenelle de l'environnement, en 2009, avait intégré la dimension sociale dans le pacte de solidarité écologique, il n'est pas prévu de faire de même pour le nouveau projet de stratégie. La dimension sociale a reculé.

On peut d'ailleurs s'interroger sur la réalité de la mise en œuvre de ces stratégies européennes et nationales dans la mesure où, depuis la crise ouverte en 2008, elles s'avèrent en contradiction avec les politiques économiques d'austérité adoptées au plan européen et national, voire sont effacées.

Pourtant, selon des sondages d'opinion, les Français sont prêts à s'engager dans la stratégie de transition écologique, sous réserve qu'existe un programme très concret et un horizon défini⁴⁸, deux conditions encore insuffisamment réunies.

2.1.3. Les femmes potentiellement bénéficiaires et actrices des politiques de développement durable

Dans tous les cas, que ce soit au niveau national ou européen, l'impact des politiques de développement durable pour les femmes et l'égalité n'est pas évalué. On notera toutefois, sur ce sujet, quelques modestes progrès apparus, en France, dans le guide méthodologique qui donne des outils pour mener des « études d'impact des politiques publiques sur l'égalité »⁴⁹ (en principe obligatoires depuis une circulaire de 2012). En effet, dans ce guide, le ministère en charge du développement durable a évalué l'impact de certaines mesures inscrites dans la transition écologique, notamment celles relatives aux transports en commun, à l'urbanisme et à la précarité énergétique. Il met en évidence l'utilisation plus importante des transports en commun et le recours à la marche à pied, pour les femmes, notamment les plus âgées (cf. partie 322). Du même coup, il insiste sur la nécessité d'accroître les fréquences de passage des autobus en dehors des heures de pointe puisque c'est, en effet, le moment où les femmes les utilisent le plus. Il insiste également sur les actions à mener contre l'insécurité dans les transports. Enfin il souligne la nécessité de déconcentrer les activités dans la ville pour rapprocher les usagers des services de proximité.

Il n'en demeure pas moins que cette absence d'approche de genre nuit à l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans la mesure où les femmes, par leurs pratiques et leurs attentes, contribuent très activement à sa promotion.

L'évaluation de l'impact de ces politiques sur la situation des femmes reste donc à faire dans des domaines tels que l'énergie, le logement, les transports (sur ce point, il faudra prendre en compte et approfondir l'augmentation des accidents de trajet domicile-travail observée pour les femmes), la santé (notamment l'impact spécifique pour les femmes de la pollution, les cancers, les pathologies lourdes, les effets des perturbateurs endocriniens, etc...). Un tel exercice a été fait concernant l'énergie (cf. 31) et le transport (cf. 32).

⁴⁸ Constat et préconisation évoqués par un intervenant de Louis Harris lors de la Conférence du ministère de l'économie de janvier 2014 sur les dispositifs d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques ; Actes à consulter sur : <http://www.economie.gouv.fr/mutecos>

⁴⁹ guide réalisé en 2014 par le ministère en charge des droits des femmes
http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/10/2014_Guide-methodologique-EI-VF-2.pdf

Cette évaluation devra répondre à trois questions :

- Dans quelle mesure ces politiques bénéficient-elles aux femmes et réduisent-elles les inégalités de genre, les inégalités sociales et environnementales ?
- En quoi le modèle économique proposé est-il porteur d'égalité et de bien-être ?
- Les femmes peuvent-elles être actrices des changements attendus ?

2.1.4. L'évaluation de la stratégie gouvernementale de transition écologique à l'horizon 2020

Un exercice d'évaluation portant sur *l'avant-projet gouvernemental de transition écologique vers le développement durable 2014-2020* a été fait par Lasaire⁵⁰. Il a souligné le fait que l'approche de genre y était quasiment absente et montré (cf. Annexe 4) que les actions proposées sont susceptibles de réduire les inégalités, notamment de genre, sous réserve toutefois de mesures complémentaires importantes pour prendre en compte la situation particulière des femmes. Enfin, il a souligné que les femmes peuvent contribuer très efficacement à la réussite de ces actions sous les mêmes réserves.

Les femmes pourraient, en effet, apporter une contribution encore plus importante au changement, si l'environnement social se prêtait à une féminisation accrue de tous les métiers dans les secteurs clés à développer (construction, énergie, transports, traitement des déchets), et si la société s'impliquait dans la prise en charge ou l'accompagnement des responsabilités familiales des ménages. Enfin, elles sont en position de jouer un rôle indéniable pour impulser un changement des pratiques de consommation et, plus généralement, soutenir les horizons de long terme en matière de décisions. Évidemment, tout cela ne peut se réaliser sans que soit encouragée la parité.

2.1.5. Des politiques sociales plus actives

Le nouveau modèle de développement que nous souhaitons pourra passer par la promotion du concept de développement durable à condition que la dimension du genre y soit intégrée c'est à dire que soient mises en avant une nouvelle approche de l'organisation des temps de vie et une nouvelle vision de la richesse. Les acteurs sociaux ainsi que des chercheurs sur genre et protection sociale^{51 52} nous y invitent. Les chercheurs proposent de développer une perspective dynamique prenant en compte les trajectoires des individus, leurs aléas dans une économie mondialisée, et l'émergence de nouvelles inégalités entre les genres, les générations et les groupes sociaux propres aux sociétés post-industrielles. Permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires aux nouvelles activités, permettre à toutes les femmes de travailler (même lorsqu'elles ont de jeunes enfants), réorganiser le temps de travail, constituent autant de garanties d'une croissance plus forte et de meilleurs revenus pour l'État-providence. Les acteurs sociaux insistent sur le fait que les politiques sociales peuvent retrouver une utilité économique, si elles sont conçues non plus comme une dépense (un coût), mais comme un facteur de richesses futures.

⁵⁰ Maryse Huet – “A propos du projet de stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable”, 2014, Note LASAIRE N° 43

⁵¹ Jane Jenson and Agnès Hubert - Care and Social Innovation - BEPA monthly, bulletin d'analyse destiné au Président de la Commission européenne - juillet 2008

⁵² Gøsta Esping-Andersen, avec Bruno Palier. Trois leçons sur l'État-providence. Seuil - Collection La république des idées.

Cette nouvelle vision de la richesse et des perspectives de développement implique notamment une évolution du cycle de vie, organisé actuellement selon trois temps successifs (éducation, travail, retraite), vers un mixage entremêlant ces trois moments et permettant de répartir le travail et la formation tout au long de la vie.

Elle appelle également un meilleur aménagement entre vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle, à travers :

- une évolution des pratiques de management vers une organisation plus souple des temps de travail, et un modèle de gestion des ressources humaines mieux adapté aux aspirations et aux contraintes personnelles et familiales. Les démographes⁵³ et les chercheurs sur les politiques d'emploi⁵⁴ viennent valider ces observations,
- une valorisation de la production domestique et un partage égalitaire de celle-ci entre hommes et femmes,
- le développement des services aux familles sur le plan quantitatif et qualitatif, avec un développement conjoint des emplois marchands et non marchands. Tous ces éléments étant porteurs d'une plus grande qualité de vie des enfants, de leurs parents et des personnes dépendantes, une plus grande reconnaissance de la qualification dans les services⁵⁵.

La mixité dans les postes de décision pourra peut-être favoriser l'émergence de cette nouvelle vision (cf. point 3).

2.2. Dans les pays en développement

2.2.1. Les femmes porteuses d'un autre mode de développement

Sur tous les continents, mais plus particulièrement dans les pays en développement, les femmes assument (notamment dans les pays africains) une part essentielle de la production, notamment agricole, alors qu'elles sont bien souvent les plus fragilisées. Ces femmes jouent un rôle pivot dans la mesure où elles mettent en place des modes de développement différents du modèle dominant (microentreprises sur la base de micro-crédits, cultures vivrières...)⁵⁶, stratégies d'ailleurs souvent élaborées dans le cadre de la répartition culturelle des rôles hommes/femmes et plus axées sur un développement humain durable.

Bien avant leurs consœurs des pays européens, elles ont été confrontées à l'impact négatif pour les femmes, et plus largement pour la société, des politiques économiques d'austérité menées dans le cadre des réformes structurelles imposées par les organismes financiers internationaux. Celles-ci ont provoqué la fermeture de services sanitaires et sociaux particulièrement importants pour les femmes. Elles ont remis en cause les circuits de commercialisation qui valorisaient les productions locales et, en même temps favorisé l'implantation de groupes d'entreprises mondialisées qui ont développé des monocultures au détriment des cultures vivrières puis, plus récemment, la reforestation dans des conditions

⁵³ Rapport européen sur la démographie. 2008

⁵⁴ **tlm.net** Managing.Social.Risks.Through.Transitional.Labour.Markets - projet de recherche européen financé par le 5^{ème} programme de recherche européen. <http://www.siswo.uva.nl/tlm/>

⁵⁵ Brigitte Croff, Seules, genèse des emplois familiaux, 1994, Editions Métailié

⁵⁶ Gender Disparities in Africa's Labor Market", étude réalisée conjointement par l'Agence Française de Développement et la Banque Mondiale. 2010

contestables⁵⁷. Selon Solange Goma, agroéconomiste de la Fondation des femmes africaines, les femmes ont, semble-t-il, joué un rôle important dans la résistance à ces politiques destructrices.

L'approche « éco féministe » développée par certains auteurs dès les années 70⁵⁸ dénonce de fait trois formes de domination : des hommes vis-à-vis des femmes ; de la société humaine vis-à-vis de son environnement naturel, des modèles économiques, sociaux et culturels des pays du Nord vis à vis de ceux du Sud. Cette domination des modèles des pays du Nord se traduit également dans le choix des normes et des indicateurs statistiques ; ainsi, jusqu'à une date récente, le travail informel, assuré davantage par les femmes, n'était pas pris en compte dans l'indicateur du PIB. On peut craindre toutefois que l'implantation accrue de pays émergents (notamment la Chine) dans les pays africains ne conduise à encore plus de dérégulation.

2.2.2. Les femmes davantage touchées par l'impact du changement climatique

Selon l'ONU⁵⁹. « *Les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, inondations et autres événements météorologiques extrêmes, mais elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique.* ».

Ce constat était rappelé récemment par des participantes de l'atelier « Genre, développement durable et changement climatique » du colloque organisé en 2014 par le réseau francophone Genre en action et le ministère français des affaires étrangères⁶⁰, des chercheurs⁶¹ et des associations. Dans de nombreux pays, les contraintes économiques et les normes culturelles empêchent les femmes d'accéder à un emploi rémunéré. De ce fait, leurs moyens de subsistance restent dépendants de secteurs sensibles aux aléas du climat, tels que l'agriculture vivrière et la collecte de l'eau.

Le fait que les femmes et les jeunes filles soient souvent responsables de la plupart des tâches non rémunérées du « care » dans le foyer (nutrition, santé, éducation) signifie également que leurs vies sont directement affectées par les bouleversements dus au changement climatique. C'est ainsi qu'elles doivent souvent parcourir de plus grandes distances à pied pour trouver nourriture, combustible et eau, toujours plus rares, et prendre soin des membres de la famille exposés aux risques sanitaires dûs au changement climatique. Résultat, elles ont moins de temps à consacrer à leur éducation, à des activités génératrices de revenus ou à leur participation aux processus décisionnels de la communauté, ce qui accentue encore les inégalités de genre. Selon les associations signataires d'une position sur Genre et changement climatique en 2015 (cf. site de l'association Adéquations citée en première page), les femmes, parce qu'elles représentent 70 % des pauvres dans le monde et du fait de leurs rôles socialement construits, sont particulièrement touchées (eau, forêt, agriculture, pêche...) alors qu'elles consomment en moyenne moins d'énergie. Enfin, les catastrophes climatiques entraînant des migrations ont des effets spécifiques en matière de violences liées au genre. Au

⁵⁷ Par exemple, la plantation d'eucalyptus pour offrir des puits de carbone à des entreprises à la recherche de compensation de leurs émissions de carbone

⁵⁸ MIES Maria et SHIVA Vandana, *L'écoféminisme*, 1983 - trad. française Éditions L'Harmattan, 1999

⁵⁹ CCNUCC, http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php.

⁶⁰ Colloque international du 16 décembre 2014 : 1975-2015 C'est encore loin l'égalité des hommes et des femmes ?

⁶¹ Bref Numéro 22 (Revue du réseau francophone Genre et action) sur Genre et changement climatique – 2011, préparé avec le centre de recherches BRIDGE sur le développement de l'université du Sussex

delà des catastrophes climatiques, les conflits armés croissants en Afrique, liés à la possession des ressources naturelles, sont également facteurs de violence accrue pour les femmes.

2.2.3. Les préoccupations en matière de développement exprimées par les femmes des pays du Sud rejoignent celles exprimées en France

Lors du colloque cité précédemment, ont été évoqués :

- des difficultés d'accès à l'eau (qu'il s'agisse d'un accès physique ou d'un accès financier) accrues par les conditions de transport (cf. partie 32) ; la précarité énergétique ; l'impact négatif des modes de production et de consommation sur la sécurité alimentaire, et l'épuisement des ressources (notamment marketing « genré »),
- l'accès au financement qui demeure difficile pour les femmes qui portent de petits projets (par exemple, fours solaires à l'initiative du réseau international WECF). C'est un paradoxe : alors même que les institutions qui financent les aides au développement, partant des analyses faites sur les enjeux économiques et sociaux de l'égalité, ont mis en place très tôt, des évaluations selon le genre pour les programmes et les budgets des pays aidés⁶². Et, paradoxe plus grand encore, selon une étude de la FAO et selon le colloque de l'Adetef⁶³ « gouvernance économique et mixité », les femmes seraient moins sensibles à la corruption,
- l'absence de données « genrées » et de parité dans les instances de négociation internationale sur le climat (délégations nationales, commissions) et le refus de certains pays d'intégrer le genre dans les dernières négociations à Lima, et plus généralement la disparition de la dimension sociale dans les négociations.

Pourtant, dès 1992, au sommet mondial de Rio de Janeiro, les ONG féminines avaient présenté "l'Agenda 21 des femmes", fruit de deux ans de travail intense d'un collectif international. Constat lucide du mal-développement, ce document analysait les interconnexions et les articulations qui existent entre les inégalités d'accès aux ressources et aux richesses, l'absence chez les principaux décideurs du sens de la responsabilité vis-à-vis des générations futures, l'économie de guerre... Il proposait un projet de société différent et insistait en particulier sur une meilleure intégration des spécificités des femmes dans tous les programmes et stratégies de l'ONU. Face à ce programme réaliste mais ambitieux, l'agenda 21 officiel a repris certaines de ces recommandations et affirmé « solennellement » que les femmes devraient être mieux reconnues et participer davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique environnementale.

Lors des grandes conférences internationales qui ont suivi, les ONG féminines ont continué à manifester leur engagement pour un développement plus juste et plus respectueux des générations à venir. Elles ont réaffirmé leur volonté de revendiquer partout des droits égaux pour participer aux processus de décision et veiller à la prise en compte des expériences et des intérêts spécifiques de tous ceux qui se trouvent en situation de forte dépendance. Pour ces ONG féminines, les thèmes de développement durable et de parité sont inséparables.

⁶² ONU femmes <http://www.gender-budgets.org/>

⁶² Agence de coopération internationale du ministère de l'économie intégrée dans l'agence France expertise en 2015

2.3. DE NOUVEAUX INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT

2.3.1. L'émergence d'une demande pour de nouveaux indicateurs de développement durable

Dans la mesure où le PIB ne peut constituer le seul indicateur de la performance économique et encore moins le seul indicateur du bien-être de la société (cf. point 12), la demande s'est exprimée récemment pour de nouveaux indicateurs au plan national et international.

Alors que de telles analyses ont pu, pendant longtemps, paraître irréalistes, elles s'inscrivent dorénavant dans les thématiques de programmes de recherche officiels lancés par la Commission Européenne et les organismes internationaux. Ces travaux portent notamment sur :

- La mesure du bien-être (programme d'étude commun de l'OCDE et de la commission européenne sur la mesure du bien-être et projet mondial de l'OCDE « Mesurer le progrès de la société »⁶⁴).
- La production de nouveaux indicateurs de richesse et de développement permettant d'évaluer de façon plus précise le progrès des sociétés tel l'indice de développement humain du PNUD. Dans sa communication, de 2009, « *le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation* », la Commission européenne invitait également à développer de tels indicateurs.

Ces travaux internationaux sont relayés, en France, par la commission Stiglitz, l'Insee et par les propositions formulées par le CESE français, en 2009⁶⁵. La question reste posée de leur pertinence pour les pays du Sud.

2.3.2. Mise en œuvre progressive des recommandations du CESE en 2009

Les conclusions du CESE ont souligné qu'un seul indicateur synthétique ne pouvait convenir pour des raisons d'abord méthodologiques, mais aussi pratiques. Un tel indicateur synthétique ne peut prétendre envoyer toujours le bon signal aux acteurs concernés, aux décideurs politiques et à la population. Dans n'importe quel pays, un indicateur unique, comme le PIB, peut s'améliorer d'année en année tout en masquant de véritables catastrophes sociales, des atteintes irréversibles à l'environnement et même des phénomènes économiques tels ceux qui nous ont menés à la crise actuelle.

Le CESE a donc proposé de mettre en place un tableau de bord constitué d'une batterie d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, en préconisant que ceux-ci soient choisis par les citoyens et non par les seuls experts. En effet, dans une société démocratique, c'est bien aux citoyens qu'il doit revenir, en dernier ressort, d'évaluer l'efficacité des politiques mises en place en faveur du développement durable, d'opérer des choix en la matière, et donc de définir les indicateurs correspondant à leurs priorités. On ne peut pas non plus accepter de voir se creuser le fossé entre certaines données fournies par la statistique

⁶⁴ http://www.oecd.org/pages/0,3417,fr_40033426_40033828_1_1_1_1_1,00.html

⁶⁵ Philippe Le Clézio, rapporteur de l'avis du CESE sur : « les indicateurs de Développement durable, pour aller au-delà du PIB », en 2009.

officielle et la perception qu'en ont les ménages. C'est le cas actuellement, en France, sur la question centrale du pouvoir d'achat. Comblé ce fossé, passe par la volonté de se donner les moyens d'une réelle coopération entre citoyens et statisticiens.

Les propositions du CESE de 2009 se mettent en œuvre progressivement et par étapes (cf. annexe 5). Tout récemment, en juin 2015, le CESE a proposé, en partenariat avec France Stratégie, et avec l'apport d'un processus diversifié de consultation des citoyens, un tableau de bord composé de 10 indicateurs phares, complétés par plus de trente indicateurs complémentaires⁶⁶. La réduction voulue du nombre d'indicateurs a pour but de faciliter leur appropriation par le plus grand nombre, à commencer par les politiques et les médias, et de créer un tableau pérenne d'indicateurs complémentaires du PIB susceptible d'être repris par le gouvernement en application de la loi Sas votée le 2 avril 2015, et visant à introduire d'autres indicateurs que le PIB dans la définition des politiques publiques. Cette loi prévoit qu'un rapport devra être remis à l'Assemblée le 1er octobre de chaque année, et pourra donner lieu à un débat.

On peut regretter que, une fois encore, ces indicateurs n'intègrent pas l'approche de genre. Ils ne prévoient pas de mesure par sexe concernant les populations. Par ailleurs, on a abandonné, dans le premier projet de tableau de bord de 2009 qui était plus étoffé (19 indicateurs), l'indicateur constitué par le taux de participation des femmes aux instances de gouvernance (relatif au défi de la gouvernance). La disparition de cet indicateur de parité est d'autant plus problématique que l'on s'interroge, précisément, dans la dernière partie de ce Cahier, sur l'impact de l'absence de parité dans les instances de décision économique, c'est à dire dans les lieux où se configurent le mode de développement et les politiques économiques et financières.

⁶⁶ Projet de résolution du CESE sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires du PIB, adopté le 17 juin 2015

3. DES DOMAINES D'ACTION IMPORTANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉGALITÉ

Vis-à-vis de la situation particulière des femmes et des principaux enjeux du développement durable, trois domaines d'action ont été approfondis : la réduction de la précarité énergétique, le développement des transports publics, enfin le changement des modes de consommation et des modes de traitement des déchets.

Pour chacun de ces domaines, les difficultés particulières rencontrées par les femmes ont été analysées et les actions menées pour prendre en compte leur impact sur la population féminine ont été évaluées. Quelques initiatives portées par les femmes sont également mentionnées. Leur fort engagement dans les associations environnementales⁶⁷ est bien la preuve de l'attention particulière qu'elles portent à ces questions. Elles sont, ainsi, à l'initiative de nombreuses actions au plan local dans ces domaines. Ce double constat est essentiel. Que ce soit dans les pays du Nord ou dans les pays du Sud, les femmes, sont davantage victimes des problèmes environnementaux, notamment ceux liés au changement climatique et à la précarité énergétique, mais elles sont aussi actrices du changement.

3.1. LA RÉDUCTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE⁶⁸

3.1.1. La vulnérabilité des femmes

L'apparition du concept de précarité énergétique est relativement récente et on en discute encore la définition et les indicateurs.

a) Définition

La précarité énergétique a été définie et inscrite dans la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II). Ainsi, selon les termes de la loi, est en situation de précarité énergétique, une personne qui «éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat». En d'autres termes, il s'agit, en l'occurrence, d'une personne qui a des difficultés à payer sa facture énergétique (chauffage et éclairage), et donc à chauffer son logement. Cette définition peut aussi être élargie au manque d'énergie nécessaire au transport (carburant). En milieu rural ces facteurs se conjuguent pour aggraver les difficultés.

b) Indicateurs

L'indicateur de précarité énergétique le plus utilisé est celui du taux d'effort énergétique. Est considéré en situation de précarité énergétique un ménage qui consacre plus de 10% de son budget à la facture énergétique. Selon l'enquête logement 2006 de l'Insee⁶⁹, 14,4 % de l'ensemble des ménages seraient dans cette situation (surtout des personnes seules, inactives, retraitées, en logement individuel, en milieu rural). Cet indicateur donne une première estimation de la précarité énergétique mais il est insuffisant car il ne prend pas en

⁶⁷ Erika Flahault, Les femmes dans les associations du secteur environnement. In Femmes et villes – Presses universitaires François Rabelais- Collection Perspectives Villes et Territoires –n° 8 2004.

⁶⁸ Cette partie doit beaucoup aux interventions de Katia Lefeuvre de l'ADEME et de Pierrette Crosemarie, coordinatrice du rapport CESE sur les inégalités environnementales

⁶⁹ Insee Première n°1351 – mai 2012

compte les personnes qui ont renoncé à se chauffer et, en revanche, il intègre des personnes qui n'ont pas de problèmes financiers.

En ajoutant à ce chiffre les populations identifiées par d'autres mesures et en enlevant les doublons (ménages correspondant au profil « bas revenus/dépenses élevées » et ménages déclarant souffrir du froid dans leur logement) le nombre de ménages en précarité énergétique atteint le chiffre de 20%, en 2006. Il s'agit souvent de personnes pauvres (60%), de familles monoparentales (10%), de personnes âgées (25%), vivant dans des maisons individuelles anciennes. S'agissant des familles monoparentales, un tiers déclare souffrir du froid, contre 14,4 % des ménages en moyenne.

La dimension du genre ne fait toujours pas partie des catégories d'analyse, mais on peut la reconstituer indirectement à partir des caractéristiques des ménages concernés, dont on sait qu'ils sont discriminants vis-à-vis du genre telles que les familles pauvres, monoparentales, les personnes âgées à faible retraite, etc.. A cet égard, les caractéristiques des ménages concernés par la précarité énergétique soulignent une vulnérabilité accrue pour les femmes.

3.1.2. L'insuffisance des mesures pour prévenir et pallier la précarité énergétique

Trois facteurs sont déterminants dans la précarité énergétique :

1. La faiblesse des revenus
2. La mauvaise performance thermique des logements (concept de *logements passoires énergétiques*)
3. Le coût de l'énergie

Il est évident que les personnes touchées par la précarité énergétique sont déjà dans la précarité globale, mais lutter contre celle-ci appelle des mesures spécifiques en fonction des situations. Les actions menées par les pouvoirs publics peuvent être préventives ou palliatives :

- Les mesures préventives visent à rénover les logements (et à modifier les comportements des habitants). Cela passe par le biais des programmes de rénovation de l'habitat dont l'objectif est de mener la rénovation énergétique de 500.000 logements par an d'ici 2017 (120.000 logements sociaux et 380.000 logements privés). Cela fait partie du Plan d'investissement pour le logement (PIL) présenté en 2013 par le Président de la République. Ce plan prévoit d'améliorer les aides au logement, précédemment insuffisantes, attribuées aux ménages pauvres. Le programme de l'ANAH concernera, outre les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les copropriétaires ; le montant de l'aide sera plus élevé, avec l'objectif, à terme, de multiplier par 4 le nombre de bénéficiaires. Des prêts bonifiés seront accordés pour le logement social, avec encore l'objectif de multiplier par 4 le nombre de bénéficiaires. D'autres mesures d'accompagnement, non financières sont programmées, notamment la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (450 guichets uniques prévus) et l'embauche de 1000 ambassadeurs de la rénovation énergétique.
- Les mesures palliatives visent à aider au paiement des factures. Deux modalités existent :

- La mise en place de tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz.
- Le Fonds de Solidarité Logement qui aide les ménages ayant des impayés.

De fait, les actions menées demeurent insuffisantes face à l'ampleur du problème et cette insuffisance pénalise particulièrement les femmes, concernées au premier chef.

S'agissant des tarifs sociaux appliqués uniquement au gaz et à l'électricité, ceux-ci ne couvrent pas l'ensemble des ménages concernés. Sur 3,7 millions de ménages potentiellement éligibles à ces tarifs, un million n'en bénéficient pas. D'autre part, les aides ne sont pas à la hauteur du besoin pour la facture de chauffage. En effet, l'aide moyenne est de 95 euros alors que la facture moyenne était de 1700 euros par an en 2014. Enfin, ceux qui utilisent d'autres sources d'énergie, fioul et bois, en zone rurale par exemple, en sont exclus. Ainsi, paradoxalement, une famille avec 2 enfants recevra en moyenne 140 € d'aide au titre des tarifs sociaux mais elle paiera 190 € de CSPE (contribution sociale au service public de l'électricité qui figure sur la facture).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 17 août 2015, vise à remplacer les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz par un *chèque énergie*, utilisable pour l'ensemble des sources d'énergie. Ce chèque sera mis en place en 2016, avec dans un premier temps, une phase expérimentale avant sa généralisation d'ici début 2018. Les conditions de sa mise en œuvre et son montant sont encore en discussion, un montant de 250€ par an et par ménage semblant être pour l'ADEME d'un niveau satisfaisant. L'exemple des pays du Nord de l'Europe qui attribuent une allocation chauffage aux familles pauvres, notamment aux retraités ayant un montant de pension faible, montre qu'une telle mesure peut être efficace pour lutter contre la précarité énergétique. En revanche, la prise en compte de la précarité énergétique en termes de moyens de déplacement reste posée.

Le CESE, dans ses derniers avis sur les inégalités environnementales et sur l'efficacité énergétique, met l'accent sur le caractère prioritaire de la rénovation des logements. Il souligne également le rôle des structures associatives pour identifier et informer les ménages concernés et traiter rapidement les situations de précarité énergétique. A cet égard, le besoin de financement public pour réaliser ces missions semble, selon l'OFCE, avoir été sous-évalué.

Par ailleurs, le fait que la politique énergétique globale demeure centralisée pose un problème pour pouvoir répondre au plus près des besoins des citoyens et développer des systèmes participatifs associant les habitants à la définition du projet et à son montage financier. Dans le contexte actuel de réduction budgétaire, il y a un paradoxe à renvoyer les actions à mener aux collectivités locales alors qu'on n'avance pas sur la décentralisation de l'énergie. Pourtant, plus la gestion de l'énergie est proche des citoyens plus on a une contribution des collectivités locales (donnants-donnants). Il y a ainsi, en Bretagne, des exemples de participations au financement de l'éolien. Il est à noter, par ailleurs, que dans les systèmes participatifs locaux impliquant les citoyens dans la mise en place de sources d'énergies alternatives, les femmes prennent une part considérable. Cette capacité d'intervention plus forte lorsqu'il s'agit de porter des exigences nouvelles s'observe également en matière d'urbanisme dans leur action au niveau des politiques locales de moyen terme.

Dans une perspective de plus long terme, les travaux prospectifs montrent que l'énergie devrait coûter de plus en plus cher et la précarité énergétique augmenter en l'absence d'action

publique à la hauteur des besoins. Selon un rapport du Commissariat général du développement durable de 2014⁷⁰, la fin de la civilisation du pétrole transformera en profondeur nos modes de consommation et de déplacement dans un contexte de ralentissement économique global. De fortes tensions sociales naîtront, liées à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières qui pèsera fortement sur le pouvoir d'achat de ceux qui ont déjà des revenus faibles. Ceci, du fait que les populations les plus défavorisées économiquement sont en même temps celles qui sont les plus éloignées des centres urbains, les plus dépendantes de l'automobile et des modes de transport et de commerce classiques.

Si l'on ne remet pas en question la répartition de la charge du surcoût qu'elle génère, la transition énergétique risque d'accélérer le développement de la précarité énergétique, notamment celle qui touche les femmes. Un observatoire de la précarité énergétique a été créé récemment avec la participation des grands réseaux associatifs mais sans les organisations syndicales. Du coup, ces dernières, estimant être moins écoutées que les associations, envisagent de réactiver la démarche du Grenelle de l'environnement qui reposait sur une coalition entre syndicats et associations.

Concernant les initiatives portées par les femmes pour réduire la précarité énergétique, on mentionnera l'opération de rénovation d'un parc de logements sociaux en Allemagne, le « Forum Weingarten » à Fribourg-en-Brisgau⁷¹. Ce projet de rénovation durable, dirigé en 2005 par Annette Brox, a associé étroitement les habitants, principalement immigrés, de l'éco-quartier Weingarten, et présente l'exemple réussi d'une démarche participative en matière d'efficacité énergétique. Le suivi collectif des chantiers par les habitants, comme la prise de décision et l'intégration de ces travaux dans une démarche sociale inclusive, ont visé à renforcer les relations de voisinage, à contenir les loyers, et à garantir ainsi la mixité sociale et des âges. Un des sujets les plus importants a été l'énergie. Les femmes ont joué un rôle majeur grâce aux échanges de bonnes pratiques, avec la nomination de « championnes des économies » chargées d'informer leurs voisins. Cet exemple montre que l'engagement des habitants est indispensable à la bonne réussite d'un chantier de cette ampleur, et que ce sont des acteurs à part entière dans la gestion des quartiers.

3.2. LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN⁷²

Le développement des transports en commun (plus économes en énergie que la voiture) est un axe important du développement durable du fait de son impact plus faible sur la pollution, l'énergie, et les ressources naturelles. C'est également un axe important du point de vue de l'égalité des genres, les femmes étant davantage utilisatrices des transports collectifs (cf. ci après). Mais, une fois encore, une analyse plus fine se heurte au manque de données « genrées », dû à la prise en compte tardive de la dimension du genre dans les données sur les transports. En Europe, cette question a émergé durant les années 90 ; en France, avec l'association *Femmes en mouvement, les transports au féminin*⁷³, mais aussi en Suède et en

⁷⁰ Penser autrement Les modes de vie en 2030 -Cahier des nouvelles problématiques de société Tome 1-

Commissariat Général au Développement durable Délégation au Développement durable Mission Prospective-

⁷¹ Action présentée lors de la conférence « pour un modèle participatif de l'efficacité énergétique dans le bâtiment » organisée en 2014 par le CESE européen, Notre Europe et la Macif. Les actes de la conférence sont disponibles sur le site de Notre Europe

⁷² Cette partie a été construite principalement à partir de l'intervention de Chantal Duchène, dont le rapport « Genre et transport » pour le forum international transport OCDE de 2011 a été cité précédemment

⁷³, l'association « Femmes en mouvement, les transports au féminin » s'est créée, en 1993, à l'occasion d'un congrès du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport), association qui regroupe les élus en charge des transports publics dans les villes et régions françaises, sur le thème « Qui décide ? ». Les quelques femmes (élues et professionnelles) présentes à ce congrès ont réagi au thème et ont décidé de se constituer en association à la fois pour mieux faire prendre en

Ecosse, avec la création de plusieurs associations de femmes élues et/ou professionnelles du secteur des transports. La Commission européenne les aide à se fédérer (réseau EQUIP).

3.2.1. Une plus grande utilisation des transports collectifs par les femmes, mais des décideurs surtout masculins

En Europe, les femmes utilisent plus que les hommes les systèmes de transports publics et pratiquent davantage la marche à pied. En France, les hommes n'utilisent les transports en commun que pour 10 % de leurs déplacements. Les deux tiers des voyageurs empruntant les transports en commun sont des femmes. Inversement, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à posséder ou utiliser une voiture. En France, 60 % des hommes vivant en dehors de la région parisienne ne se déplacent qu'en voiture. Il convient néanmoins de noter que, en Europe, pour ce qui est de l'usage des transports collectifs rapides (train de banlieue, métro, tramway), on retrouve hommes et femmes à proportion égale.

Si la voiture est le moyen de transport prédominant, la population semble avoir revu quelque peu ses pratiques depuis le début des années 2000. Ainsi, la part de la voiture sur l'ensemble des kilomètres parcourus dans l'Hexagone a perdu 1,6 point, passant de 83,4% à 81,8%, pour retrouver quasiment son niveau de 1980 (81%) ; à l'inverse, les transports urbains ont pris de l'importance, de même que les transports ferroviaires⁷⁴. Pour réduire de 25% les impacts carbone sans mettre en cause la qualité de vie en France d'ici 2030, l'ADEME propose⁷⁵, en tant que bonnes pratiques, de passer à 28 % la part des transports en commun dans les déplacements contre 21% aujourd'hui.

De fait, les décisions relatives à la politique de transport sont généralement prises par des hommes "dans la force de l'âge", ceux-là même qui utilisent principalement la voiture particulière pour se déplacer. Ainsi, les services de la voirie ne comptent que des hommes, des ingénieurs. Les attentes spécifiques des usagères vis à vis des transports publics, de l'aménagement des trottoirs ou des bas-côtés de route (notamment pour le passage des poussettes d'enfants) ne peuvent s'exprimer et ne sont donc pas prises en compte dans les décisions⁷⁶. Quant à l'organisation et l'aménagement des transports urbains, cela se décide également dans des lieux où les femmes ne sont pas ou peu présentes, et les décisions prises ne prennent pas en compte leurs attentes spécifiques. En fin de compte, la décision publique va, d'une part, privilégier les trajets en voiture par rapport à d'autres formes d'organisation des transports publics qui pourraient être mis en place ; elle va, d'autre part, développer des systèmes qui, du coup, ne sont pas adaptés aux schémas de déplacements des femmes.

Enfin, il est important de souligner que les femmes, dans leurs choix de modes de déplacements, sont beaucoup plus sensibles que les hommes aux questions environnementales (changement climatique, pollution atmosphérique, etc...). Bref, par leurs pratiques et leurs choix, elles sont davantage en phase avec les exigences du développement durable. Mais paradoxalement, leur place dans la société, que ce soit dans les pays développés ou dans les

compte les besoins des femmes et pour prendre part au processus de décision. Sur cette participation, la première bataille menée par l'association a été de faire entrer une femme au bureau du GART...

⁷⁴ CREDOC étude pour l'ADEME :

evolutions_comportement_des_francais_face_au_developpement_economie_circulaire_juin_2014

⁷⁵ ADEME - Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030 – 2014 – A télécharger sur son site : <http://www.ademe.fr/>

⁷⁶ En France, cette situation est paradoxale car, pour partie, les personnes porteuses d'un handicap connaissent la même discrimination, alors que tout un dispositif législatif existe faisant obligation de résoudre ces problèmes. Mais la date de l'effectivité de sa mise en oeuvre est constamment reportée.

pays en voie de développement, fait qu'elles sont moins partie prenante des processus de décision que les hommes. C'est particulièrement vrai, on vient de le voir, dans le secteur de la mobilité et des transports, secteur réputé masculin, qu'il s'agisse de la conception des infrastructures, des matériels ou qu'il s'agisse des services.

3.2.2. Difficultés particulières rencontrées par les femmes

a) Des schémas de déplacement plus complexes

Les femmes ont des programmes d'activité nettement plus complexes que ceux des hommes du fait de leur double journée de travail : en plus du déplacement domicile travail viennent se greffer d'autres déplacements quotidiens liés à leurs tâches domestiques : s'occuper des enfants, des personnes âgées, passer à la crèche, dans des magasins pour les courses, éventuellement faire des démarches administratives... Du même coup leurs schémas de déplacement sont également plus complexes que ceux des hommes.

Les femmes sont amenées à moins circuler aux heures de pointe et à moins se déplacer sur les principaux axes domicile/travail. De ce fait, les réseaux de transport en commun qu'elles empruntent offrent moins de disponibilité (que les circuits directs domicile /travail) et présentent parfois un manque de fiabilité sur les horaires. La conséquence de cette situation est qu'elles passent des temps plus longs dans les transports (ou à les attendre). Lorsqu'elles ont des horaires de travail atypiques, il est fréquent qu'aucun bus ne fonctionne à ces horaires et qu'elles doivent faire le chemin à pied, ce qui équivaut souvent à plus d'une heure de marche. C'est le cas des infirmières qui doivent commencer très tôt le matin, ou des femmes de ménage qui travaillent tard dans les bureaux.

Les femmes connaissent plus de difficultés en zone rurale et péri-urbaine. Dans les zones rurales, le transport public, quand il existe, est conçu (que ce soit les lignes ou les horaires) principalement de façon radiale pour rejoindre les villes. Ce même problème se retrouve pour les déplacements en zone péri-urbaine où les transports publics sont généralement conçus (lignes, horaires mais aussi souvent tarification) pour rejoindre les centres villes. Les déplacements au sein des bassins de vie et en rocade sont beaucoup plus difficiles. La dépendance à la voiture est ainsi beaucoup plus importante en zone rurale et péri-urbaine que dans les centres villes du fait du manque de transports collectifs, et de l'orientation de ceux-ci vers le centre-ville. Le fait qu'il n'y ait pas d'alternative à la voiture individuelle constitue, pour les femmes, une forme d'assignation à résidence. Il ne leur reste que le déplacement à pied. Un mode de déplacement qu'elles sont amenées à utiliser énormément et qui peut, à l'occasion, poser des problèmes de sécurité au regard des risques d'agression sexuelle.

b) La sécurité en jeu

La question de la sécurité des déplacements des femmes se pose plus largement pour les déplacements à pied et en transport public. Dans nombre de pays, la question des agressions et du harcèlement sexuel des femmes dans l'espace public et notamment dans les autobus se pose. Elle peut l'être par des mesures relativement simples, comme de réserver l'avant des bus aux femmes, à condition d'en avoir la volonté politique.

Pour les déplacements en voiture, toutes les études montrent que, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, les femmes ont une conduite plus

respectueuse des autres et de la réglementation et ont donc moins d'accidents que les hommes.

Enfin, ce sont les femmes âgées qui sont les plus pénalisées sur le plan de la mobilité. Tout d'abord par ce qu'elles sont d'une génération qui a eu moins accès à la conduite automobile. Quand elles n'ont pas à leur côté un homme pour conduire la voiture, elles en sont le plus souvent privées. Cela accroît d'autant leur isolement notamment dans les zones rurales et péri-urbaines. La marche étant parfois plus difficile, du fait de difficultés physiques qui augmentent avec l'âge, par ailleurs, les transports publics étant mal adaptés aux handicaps, la mobilité, et donc l'accès aux aménités de la ville, est restreinte.

c) Dans les pays en voie de développement, des similarités sur les comportements comparés des hommes et des femmes

Du fait de leur double journée de travail, les femmes font plus de déplacements que les hommes, avec des trajets plus variés, mais sur une aire géographique plus restreinte. De plus, elles utilisent généralement des modes de transport moins coûteux que les hommes. La marche reste le mode le plus commun pour les femmes. Ainsi, la Banque mondiale, dans l'introduction de sa stratégie pour l'intégration transversale du genre dans le travail indique : « Si la distance moyenne pour atteindre la lune est de 384,400 km, les femmes sud-africaines marchent sur une distance équivalente à 16 allers-retours entre la terre et la lune uniquement pour aller chercher de l'eau ». En zone rurale, les routes existantes, goudronnées ou pas, sont conçues pour assurer la liaison avec les villes ; par contre, pour les déplacements au sein des zones rurales, elles sont souvent inexistantes ou en mauvais état. Cela empêche les femmes de recourir aux modes de transport intermédiaires (pousse-pousse, bicyclettes, motocyclettes, ...) et les obligent à se déplacer à pied, souvent avec des charges lourdes (marchandises et/ou enfant), ce qui n'est généralement pas le cas des hommes piétons.

Le système patriarcal étant généralement plus marqué dans les pays en voie de développement, les femmes y sont considérées comme un moyen de transport de marchandise peu onéreux, ce qui a freiné le développement et l'acquisition de moyens de transport de marchandises plus mécanisés. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les femmes rencontrent des difficultés pour avoir accès aux systèmes de transport intermédiaires (pousse-pousse, voiture à bras, traction animale, bicyclette, motocyclette) et aux transports publics formels. Du coup elles utilisent davantage les transports informels (taxis collectifs, minibus) et la marche à pied.

3.2.3. Un impact sur le rapport au travail et le choix du lieu de résidence

La plus grande complexité des schémas de déplacement des femmes confrontées à l'inadaptation des réponses en termes d'infrastructure de transport, ajoutée aux caractéristiques particulières des emplois qu'elles occupent (temps partiel, horaires décalés notamment dans le secteur sanitaire, de la propreté, des commerces) les amènent à rechercher un emploi dans un rayon restreint, où la question du transport ne sera pas un obstacle. Or, le fait que les femmes soient contraintes d'occuper un emploi dans un rayon géographique plus restreint que les hommes a pour effet de limiter les potentialités d'emplois intéressants pour elles.

Des études menées sur les choix de localisation ont montré que, dans un couple, le choix du logement est fait plus fréquemment sur la proximité avec le lieu de travail de la

femme. En revanche, le choix, dans un couple, d'une maison individuelle peut provoquer une réorientation et un changement d'emploi de la femme vers une autre forme d'activité (telle que la création d'une activité dans la maison, le travail à domicile, etc..) qui élimine, pour elle, la contrainte du transport. Mais, il ne faut pas négliger l'impact du prix du foncier qui peut, au final, entraîner le confinement des femmes dans certaines zones dépourvues de transports publics.

Par ailleurs, le choix d'une maison individuelle ayant un impact globalement négatif sur la consommation d'énergie, l'ADEME propose, dans son exercice prospectif 2030 déjà cité, de passer de 58% à 50% en logement individuel et de 42% à 50% en logement collectif avec pour contreparties l'installation de services collectifs (par exemple, installation d'une buanderie dans un petit ensemble). Un concept qui permet aux gens d'y retrouver ce qu'ils recherchent dans le pavillon individuel.

Dans les pays en voie de développement, les femmes jouent des rôles multiples. Elles ont la responsabilité d'accomplir des tâches plus lourdes et demandant plus de temps, alors qu'elles ont moins accès aux moyens les plus commodes pour se déplacer. Les déplacements des femmes représentent entre 15 et 30 heures par semaine en Afrique sub-saharienne. De plus, le port sur la tête d'eau, de bois, de récoltes dont elles sont généralement responsables, souvent avec un enfant sur le dos, a des conséquences considérables en termes de santé et de productivité économique. Les filles peuvent être retirées tôt de l'école pour alléger ces charges. Selon le Forum international pour le transport rural et le développement, lorsque toutes les tâches de transport de l'eau, de ramassage de bois de chauffage, d'agriculture de subsistance et de soins de santé ont été réalisées, les femmes rurales africaines n'ont plus ni le temps ni l'énergie pour augmenter la production agricole de rente. Dans ce contexte, réduire la charge des transports effectués par les femmes devient non pas une « simple » question de femmes, mais une question cruciale pour la sécurité alimentaire.

3.2.4. Comment répondre aux besoins des femmes en matière de transport ?

a) Améliorer les lignes d'autobus et la tarification

Le développement des transports collectifs est souvent focalisé sur les grands projets (notamment les métros comme le Grand Paris Express) destinés à faciliter les déplacements sur longue distance, sans se préoccuper de ce que cela provoque en termes d'accroissement des déséquilibres dans l'aménagement des villes. L'exemple de la région Ile-de-France est particulièrement éclairant avec la concentration de l'habitat à l'est et des emplois à l'ouest, notamment à La Défense). Or, pour les femmes, le développement des lignes d'autobus au sein des bassins de vie notamment, est essentiel. Cela implique :

- La création de nouvelles lignes mais surtout l'amélioration des lignes existantes, en termes de fiabilité horaire, de régularité (ce qui peut s'obtenir avec des voies réservées aux autobus et la priorité donnée aux autobus aux feux), d'amplitude horaire (dessertes de soirée, de week-end).
- Des abris-voyageurs confortables, bien éclairés et bien documentés.
- Une meilleure accessibilité des autobus prenant en compte le fait que les femmes voyagent plus souvent que les hommes avec des enfants, des poussettes, des paquets mais aussi parce qu'elles plus nombreuses que les hommes parmi les personnes âgées et parmi les personnes qui les accompagnent.

La tarification des transports se révèle mal adaptée aux caractéristiques des femmes, compte-tenu des spécificités évoquées plus haut.

- Les abonnements, plus avantageux, sont conçus pour les salariés ayant des trajets et des horaires réguliers, ce qui est moins souvent le cas des femmes que des hommes du fait des particularités des emplois qu'elles occupent.
- Voyageant souvent avec des enfants, le coût des transports collectifs pèse souvent lourd dans leur budget, au point qu'elles peuvent être amenées à les sous-utiliser.

b) Adopter une approche participative

Celle-ci permettrait d'être à l'écoute et de prendre en compte les besoins des usagers, souvent des usagères, des transports publics. L'association Tempo territorial, qui regroupe des collectivités territoriales souhaitant améliorer l'organisation des temps sociaux, développe une approche dans ce sens, nombre de ses initiatives portent sur les temps de transport⁷⁷.

De fait, les femmes sont souvent partie prenante de micro-projets touchant au transport, bien ancrés dans le local et qui participent souvent au développement durable. Leur donner les moyens de les mettre en œuvre serait bénéfique. On peut également citer des exemples réussis notamment dans les pays en voie de développement⁷⁸. Dans ces pays, il est par ailleurs important pour les femmes d'aménager les bas-côtés des chemins à la campagne et de développer l'éclairage et les trottoirs dans les villes (élément important également dans les pays du Nord).

3.2.5. Peu de femmes dans les métiers des transports

Dans tous les pays, l'accès des femmes aux métiers du transport est réduit, qu'il s'agisse de la maintenance des routes ou de l'accès à la profession de conducteur dans les bus ou dans les camions de marchandises.

Ainsi, en Europe, on retrouve seulement 10 % de femmes parmi les conducteurs de bus. Ce déficit de femmes est d'autant plus paradoxal qu'aujourd'hui, dans les pays développés, l'une des principales qualités attendues des conducteurs de bus, est la relation avec la clientèle : or, les femmes sont réputées avoir de meilleures relations... Plusieurs études ont montré que, dans les quartiers difficiles, leurs relations, notamment avec les jeunes, sont moins conflictuelles, phénomène que l'on retrouve aussi dans le transport scolaire. Pourtant en France, les tests d'embauche à la RATP, principale entreprise de transport à Paris, sont étalonnés sur des aptitudes spécifiques aux hommes⁷⁹. L'entreprise ne semble pas non plus vouloir pallier l'obstacle que constitue l'amplitude des horaires de rotation des bus. La question d'une crèche d'entreprise adaptée à ces horaires n'est pas à l'ordre du jour alors que ce service est offert dans tous les hôpitaux franciliens. Les représentants syndicaux étant pour la plupart de sexe masculin, cette revendication n'est pas une priorité.

Déjà, en 1994, une étude menée par Lasaire sur la féminisation des emplois dans le transport ferroviaire (à une époque où les femmes ne dépassaient pas 10% des effectifs) avait mis en évidence la double difficulté pour les femmes d'accéder à des métiers techniques : la difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale du fait des conditions d'exercice des

⁷⁷ <http://tempoterritorial.free.fr/spip.php?rubrique1>

⁷⁸ cf. rapport de Chantal Duchène déjà cité

⁷⁹ Cf. recherche de L. Scheller : Les bus ont-ils un sexe ? 1996

métiers et de la difficulté à s'intégrer dans les équipes de travail préexistantes masculines. L'obstacle à l'emploi féminin que constituaient les horaires de travail atypiques, décalés, les astreintes, les déplacements n'était pas insurmontable et des solutions avaient été mises en avant : crèches adaptées aux horaires atypiques installées dans l'établissement ou dans un regroupement d'établissements relevant également du transport (SNCF, RATP, Aéroport de Paris, etc.), aide à la garde d'enfants. Elles n'ont pas été retenues. L'arrivée des premières femmes dans ces métiers apportait des éléments positifs mais peu de responsables en étaient conscients ou ne se risquaient à l'admettre. Dans la plupart des cas, les responsables n'ont vu que des inconvénients à l'arrivée de femmes dans les lieux de travail techniques.

3.3. LE CHANGEMENT DES MODES DE CONSOMMATION ET DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Dans la mesure où l'activité de consommation reste, comme l'ensemble du travail domestique, selon l'Insee⁸⁰, une activité principalement féminine il est intéressant d'analyser les différences de comportements de consommation selon le genre, notamment vis-à-vis de l'impact environnemental, et d'interroger l'effet des nouvelles pratiques de consommation sur les inégalités sociales et de genre.

3.3.1. Le travail domestique et les courses : une activité principalement féminine

Selon la dernière enquête emploi du temps de l'Insee, en 2010, les femmes assuraient 60 à 72% du travail domestique. Ce chiffre varie selon le champ retenu, restreint au noyau dur de l'entretien de la maison ou incluant des activités comme le jardinage ou les soins aux enfants. Les mères de famille sont les plus engagées dans les tâches ménagères : celles vivant en couple consacraient entre 28 et 34 heures par semaine au travail domestique, contre 10 à 18 heures pour les hommes. Les courses sont également principalement assurées par les femmes : 37% en moyenne chaque semaine contre 25% des hommes, et globalement elles y consacrent 27 minutes contre 17 minutes pour les hommes.

On note toutefois une évolution vers un partage moins inégalitaire du travail domestique sur 25 ans. Le travail domestique quotidien des femmes a diminué de 20 %, soit une demi-heure en moins, la baisse portant principalement sur la cuisine et le ménage. On ne sait pas réellement à quels facteurs imputer ce changement. Est-ce la conséquence du développement des plats industriels ou/et congelés ? ou le résultat de la réduction des normes de propreté comme déjà constaté en Suède ? Pour les hommes, le temps de travail domestique reste stable, avec des évolutions contraires ; augmentation des pratiques de cuisine et de soins aux enfants grâce notamment à la mise en place des 35 heures, baisse des activités de bricolage. Ces évolutions ne doivent rien à des actions de communication visant à promouvoir l'égalité dans le partage des tâches domestiques telles qu'on peut les observer dans plusieurs pays européens⁸¹. Ces actions sont inexistantes en France.

Les pratiques de consommation sont par ailleurs sensiblement différentes selon le genre⁸² :

- Les femmes effectuent l'essentiel des achats alimentaires (seuls les achats d'alcools et de tabac sont davantage masculins). Elles consacrent un budget plus important aux

⁸⁰ Regards sur la parité – Insee - 2012

⁸¹ Guide des bonnes pratiques de l'Institut européen du genre, à consulter sur leur site.

⁸² CREDOC cahier de recherche 309 comment consomment les hommes et les femmes ? 2013

achats d'habillement et de bien-être (hygiène, cosmétiques...); les hommes consacrent un budget plus important aux frais de transport (effet de la voiture), d'hôtellerie-restauration, et de bricolage.

- Les femmes se préoccupent davantage, dans leurs achats, des questions d'hygiène et de sécurité (sécurité et fiabilité des produits). Celles de plus de 55 ans manifestent plus d'engagement éthique (environnemental ou humanitaire). Les hommes ont une approche plus ludique et ils se font plaisir (achats coups de tête plus fréquents).

3.3.2. La consommation : un enjeu important pour l'environnement⁸³

Il importe de rappeler que, du point de vue de la transition énergétique, la part prédominante de l'énergie dans la consommation des ménages représente un enjeu essentiel avec 25% consacrés au logement et au chauffage, et 25% au transport. Les 50% restants correspondent aux produits et services consommés, qui eux mêmes incorporent une part d'énergie.

Tout produit fabriqué a, en effet, un impact plus global sur le développement durable si l'on considère le cycle de vie du produit dans sa totalité (production, transport, distribution, utilisation, valorisation)⁸⁴, en prenant en compte les conditions sociales et environnementales de sa production. On construit une chaîne de maillons dont la performance finale en termes de développement durable dépend du maillon le plus faible. L'ADEME met en avant la notion de « consommation collaborative » dont l'objet est de consommer autrement, en utilisant moins d'énergie, moins de matières premières, et en produisant moins de déchets.

L'exemple du « jeans » est parlant : il induit, lors de sa fabrication, 45% de production de CO₂, et 5% pour le transport. Les 50% restant sont liés aux conditions de son utilisation notamment de son lavage et de son séchage (avec sèche-linge). Les conditions sociales et environnementales de sa production sont donc à examiner de près. Dans certains cas, elles peuvent mettre en péril à la fois la santé des travailleurs et l'environnement. Ainsi, la production de jeans répondants à certains critères de mode (à savoir usés et délavés) nécessite de recourir à des procédés de fabrication dangereux. Sans parler du fait que la durée de vie des « jeans » ayant subi ce traitement est plus brève.

Les consommateurs sont appelés à adopter des comportements responsables correspondants aux différentes étapes de leur consommation : d'une part, en privilégiant des produits fabriqués selon des conditions sociales et environnementales correctes, durables, et des produits présentés sans emballage ou dans des emballages restreints ; et d'autre part, en réduisant les déchets par ces pratiques d'achat responsables et en pratiquant le tri⁸⁵.

3.3.3. Le développement de l'économie circulaire et de la consommation collaborative

La crise économique ouverte en 2008 s'est traduite, selon le CREDOC⁸⁶, par de nouveaux comportements de consommation qui, au-delà des contraintes financières induites

⁸³ Cette partie doit beaucoup à l'intervention de Nadia Boeglin de l'ADEME

⁸⁴ ADEME : guide pratique Consommer mieux 2015 et enquête Consommer autrement : les français adeptes des pratiques de consommation collaborative

⁸⁵ ADEME guide pratique Réduire ses déchets et bien les jeter - 2014

⁸⁶ Etude sur l'évolution des comportements des Français face au développement de l'économie circulaire ,ADEME juin 2014

par la baisse des revenus, ont amené une stabilisation de son volume. Ces nouveaux comportements vont plutôt dans le sens d'une prise de conscience de la nécessité d'aller vers un développement durable. Si les contraintes économiques et les préoccupations sanitaires ont parfois pris le pas sur le souci environnemental (bien qu'ils en soient plus préoccupés que la moyenne des Européens selon un sondage Eurobaromètre⁸⁷), les Français souhaitent aujourd'hui d'abord consommer mieux et rejettent la surconsommation.

Les citoyens adoptent plus fréquemment des comportements que l'on peut qualifier de responsables dans la mesure où ils promeuvent la consommation dite collaborative et l'économie circulaire. Deux notions qui ont en commun de chercher à réduire le prélèvement sur les ressources naturelles et la production de déchets. Selon l'étude du CREDOC citée précédemment, l'économie circulaire repose sur 6 éléments principaux : 1) L'utilisation modérée et la plus efficace possible des ressources non renouvelables ; 2) Une exploitation des ressources renouvelables respectueuse de leurs conditions de renouvellement ; 3) L'éco-conception et la production propre, 4) Une consommation respectueuse de l'environnement ; 5) La valorisation des déchets en tant que ressources ; 6) Le traitement des déchets sans nuisance.

Ainsi, on voit apparaître une évolution vers l'achat de produits économes en emballages et vers la pratique du tri des déchets. Dans ce dernier domaine, les Français apparaissent plus responsables que la moyenne européenne (82% contre 66% selon le sondage Eurobaromètre déjà cité). Ils tendent également à augmenter la durée de vie des produits en achetant davantage de produits d'occasion (75% en 2012 contre 59 % en 2004), et en s'engageant dans l'utilisation partagée de produits et de services tels que le covoiturage, l'échange de logements, la location plutôt que l'achat de biens. Ils prennent ainsi leur distance et contournent la pratique de l'obsolescence programmée. Cette différenciation entre la propriété d'un bien et de son usage est d'ailleurs encouragée par l'ADEME et les tenants de l'économie de la fonctionnalité⁸⁸ qui lancent des expérimentations dans ce sens. Par exemple, l'entreprise SEB a lancé un système de location d'appareils à raclette qui se substitue à la vente.

Les Français sont soucieux d'économiser les ressources naturelles, notamment en réduisant leur consommation d'eau⁸⁹. Dans le domaine alimentaire, on constate une augmentation des achats de produits alimentaires bio (63% d'achat au moins une fois par an en 2010 contre 31 % en 1995), de produits locaux (via des circuits courts comme les AMAP ou dans les commerces traditionnels), mais aussi de produits frais et faits maison, selon l'observatoire «*mes courses pour la planète* »⁹⁰.

3.3.4. La généralisation de ces pratiques encore au milieu du gué...

En dépit des grandes tendances évoquées plus haut, on est encore loin d'assister à la généralisation à grande échelle de ces pratiques responsables. C'est ce que soulignent l'ADEME et le CREDOC qui ont identifiés des freins qui bloquent l'accélération de ces évolutions. On en citera quelques uns :

- Le plus important est, sans conteste, lié aux pratiques dominantes des entreprises en matière de marketing. Un marketing qui joue plus sur le désir de consommation que

⁸⁷ Eurobaromètre n° 365 sur l'environnement. 2011

⁸⁸ Cf. site du club de la fonctionnalité : <http://www.club-economie-fonctionnalite.fr/>

⁸⁹ Rapport sur l'économie circulaire

⁹⁰ Les Chiffres de la Consommation Responsable Edition 2014 – Evolutions et tendances

sur l'usage réel du produit; la promotion des emballages individuels (dosettes de café, biscuits..) sensés répondre aux besoins de nomadisme ; la différenciation des produits selon le genre (marketing « genré ») qui se multiplient...

- Même les jeunes générations, pourtant les plus sensibilisées aux enjeux du développement durable, se trouvent être aussi les plus friandes d'hyperconsommation et d'achats ostentatoires, avec le rôle prégnant des fameuses marques⁹¹.
- Les lacunes dans l'information des consommateurs, souvent peu au fait, ou critiques, du système des labels qui permettent de distinguer les produits responsables.

En revanche, d'autres évolutions tendent, par contre, à renforcer les bonnes pratiques :

- Une grande sensibilité de la population à l'environnement et des connaissances sur le sujet qui progressent.
- Une attention plus grande portée à l'origine de fabrication des produits.
- L'envie, à travers les achats d'occasion, d'entrer dans un nouveau système de socialisation et de nouer des relations et des liens de confiance.

La crise joue donc un rôle ambivalent. D'un côté, elle relègue au second plan les préoccupations environnementales, dans la mesure où les contraintes financières induites par la baisse des revenus amènent les ménages à rechercher les prix les plus bas. En même temps, elle invite à repenser la manière de consommer.

Selon le rapport du CAS sur la consommation durable déjà cité, seule une politique nationale dédiée et ambitieuse pourra à la fois soutenir les efforts en cours, notamment en agissant sur le pouvoir d'achat, et vaincre les résistances, qu'elles soient comportementales, économiques ou institutionnelles.

3.3.5. Les femmes actrices du changement

Etant en première ligne pour les achats, et se montrant par ailleurs plus préoccupées que les hommes par les questions environnementales, les femmes représentent de fait une force stratégique pour faire évoluer les pratiques dans un sens plus favorable au développement durable. Cette réalité est d'ailleurs bien connue des producteurs et des distributeurs qui l'utilisent largement dans leurs créneaux de publicité télévisés, ciblés opportunément sur les acheteuses « ménagères de 25 à 55 ans ». Il est, en revanche, surprenant de constater que les organisations chargées de la promotion des pratiques responsables en matière de consommation ignorent complètement ce rôle moteur que jouent les femmes dans ce domaine. Ainsi, à titre d'exemple, le rapport du CAS sur la consommation durable déjà cité, préconise de développer l'éducation des enfants et l'information des consommateurs en ciblant des publics clés et des étapes clés de la vie. Les femmes n'y sont mentionnées qu'à l'occasion de leurs périodes de grossesse. La presse féminine pourrait pourtant constituer un bon support pour l'information des consommateurs. Cette prise en compte des réalités dans les actions de communication ne saurait, bien entendu, se substituer à une politique visant le partage égalitaire du travail domestique entre hommes et femmes.

Des expérimentations de pratiques nouvelles associant les femmes ont toutefois été lancées par des structures publiques. On mentionnera, par exemple, l'opération de

⁹¹ Selon le rapport du CAS (Centre d'Analyse Stratégie, renommé France Stratégie) de 2011 sur la consommation durable

remplacement des couches culottes jetables par des couches lavables en France⁹², une prestation assurée par des entreprises de propreté qui assurent la collecte, le lavage, et la distribution des couches, une fois par semaine. Une pratique qui est, par ailleurs, déjà répandue en Allemagne et utilisée par les familles. Que ce soit simplement sur le plan de la fabrication ou sur celui de la gestion des déchets, sans prendre en compte d'autres paramètres comme le confort, les couches jetables représentent un enjeu environnemental considérable. 120 m³ d'eau sont nécessaires à la fabrication d'une couche jetable. Elles représentent 40% des déchets ménagers d'un foyer avec un enfant⁹³. Néanmoins, la généralisation de cette pratique implique la mise en place d'un dispositif de gestion et de circulation des couches lavables qui soit neutre en matière de temps consacré par les parents.

D'autres expérimentations ont été engagées, cette fois, à l'initiative d'associations actives pour la promotion des femmes. On citera, par exemple, la réalisation d'un composteur collectif dans un quartier d'habitat social de Nantes, à la demande d'un groupe d'habitantes (Les Idéelles) qui voulaient se réappropriier l'espace public. Elles ont ainsi réalisé un jardin partagé. Un autre projet, « *les elles vertes* »⁹⁴, mené par des organisations féministes belges est à l'initiative de plusieurs actions (confection de meubles en carton recyclé, de jardins urbains) ; un projet de micro-jardinage pour des femmes au Sénégal a été primé lors de la conférence sur « Genre et développement »⁹⁵ en 2014. D'autres sont le fait de projets individuels comme, au Maroc, à l'initiative d'une femme cadre, le recyclage des sacs poubelles jonchant le sol, transformés en paniers et sacs tressés.

Au vu de ces nouvelles pratiques de consommation plutôt favorables pour l'environnement, il importe de s'interroger également sur leur impact sur l'égalité hommes/femmes. Les pratiques collaboratives d'échange et de partage, le fait-maison pour les produits alimentaires, le développement de toutes ces pratiques nouvelles ne risque-t-il pas d'accroître le temps consacré au travail domestique par les femmes ? S'agissant du fait-maison, la pratique de plus en plus fréquente de la préparation des repas par les hommes va heureusement à l'encontre de ce mouvement.

On pourrait également s'interroger sur l'impact social de ces nouvelles pratiques. Ne peuvent-elles entraîner à terme la suppression de certains emplois, et, qui plus est, d'emplois occupés par des femmes ? Pour ne prendre qu'un exemple, les échanges de logement, dans le cadre de séjours touristiques, ne peuvent-ils entraîner des réductions d'emploi dans l'activité hôtelière très féminisée ? Ou, à terme, réduire le champ du financement de la protection sociale et donc du financement de la solidarité et des services aux familles, essentiels pour permettre l'activité professionnelle des femmes ?

⁹² Cf. fiche sur le site de l'ADEME sur l'expérience dans des micro-crèches et foyers d'assistantes maternelles et parents dans le Doubs en 2014

⁹³ Cf. le site consoglobe.com

⁹⁴ Associations Amazone et Le monde selon les femmes

⁹⁵ conférence du ministère des affaires étrangères déjà citée

4. L'ABSENCE DE PARITÉ, UN FREIN AU CHANGEMENT DU MODE DE DÉVELOPPEMENT

Il s'agit de mettre en évidence et d'interroger la non mixité, et encore plus la non présence des femmes dans les lieux de décisions. Cette interrogation s'étend également aux lieux où s'élaborent les normes et les pratiques qui seront ensuite considérées comme naturelles ou de l'ordre des choses, alors qu'elles auront été produites uniquement par des hommes. Conséquence de cet état de fait : les modes de développement actuels sont produits à partir d'approches masculines. En revendiquant le droit de participer à l'ensemble des décisions les femmes récusent l'alignement systématique sur un seul modèle, en fait masculin. Ce modèle, certes toujours dominant, a commencé à évoluer. Il importe de faire en sorte que cette évolution se poursuive. C'est la raison pour laquelle il était important de se saisir de la question du type de développement.

La question de la présence des femmes dans les lieux de décision est transversale dans la mesure où elle se joue à tous les niveaux. Si les femmes restent absentes de ces lieux et ne peuvent apporter leur contribution à l'élaboration d'approches nouvelles, le modèle en vigueur se poursuivra. Des exemples, notamment en Suède⁹⁶ ont montré que lorsque les femmes sont majoritaires parmi les décideurs, les décisions prises sont beaucoup plus axées sur un type d'approche différent. Plus largement, les expériences en matière de féminisation des métiers à prédominance masculine montrent que les cultures professionnelles changent à partir de la présence d'un certain pourcentage de femmes dans le métier (30 % environ),

4.1. ABSENCE DE MIXITÉ DANS LES INSTANCES DE DÉCISION EN FRANCE

4.1.1. Au niveau politique

La mixité est engagée au niveau politique avec la parité dans les gouvernements instaurée depuis 2012 et la lente féminisation de l'Assemblée nationale (27 % de femmes actuellement) due aux quotas imposés aux partis politiques, malgré les résistances rencontrées⁹⁷. On a compté, sous la Vème république, une seule femme premier ministre (Edith Cresson), une seule ministre de l'économie (Christine Lagarde), et depuis peu, une seule rapporteure générale de la commission des finances de l'Assemblée nationale (Valérie Rabault).

4.1.2. Au ministère de l'économie⁹⁸

La limitation de l'accès des femmes aux positions dirigeantes dans l'administration est particulièrement manifeste dans les directions générales du ministère de l'économie et des finances (Bercy) alors que le personnel de base y est largement féminisé. En 2011, on dénombre près de 66 % d'agentes dans la catégorie C, 60 % dans la catégorie B et 48 % en catégorie A (attachés) ; alors que les femmes ne sont plus que 28 % au niveau A+ (administrateurs), et 24 % dans les emplois de direction. Si la politique volontariste engagée

⁹⁶ Colloque Ministère français de l'emploi-OCDE sur la professionnalisation des emplois tertiaires à prédominance féminine-1998

⁹⁷ Certains partis préfèrent encore payer des amendes que respecter la parité dans les investitures et celle-ci ne respectent pas souvent l'égalité des chances selon le genre

⁹⁸ Cette partie reprend en grande partie l'intervention de Sophie Pochic, co-auteure de l'étude réalisée en 2011 pour la DGAFP sur la parité dans la fonction publique, dont une synthèse est parue dans la Revue Française d'Administration Publique, 2014, n°149

par Bercy depuis 2010 (label diversité) et 2011 (accord sur l'égalité) a pu entraîner des nominations féminines à des postes de haute responsabilité de l'administration centrale, la majorité des postes d'encadrement et de direction reste occupée par des hommes, et ce de manière particulièrement marquée dans les services déconcentrés. La situation pourrait toutefois progresser avec la loi de 2012 contre la précarité dans la fonction publique qui fixe un objectif de 40% de femmes dans les nominations de cadres dirigeants à l'horizon 2018.

Les facteurs à l'origine de cette situation à Bercy sont du même ordre que ceux rencontrés dans les entreprises :

- Les modalités de recrutement dans la catégorie A+ à partir de l'ENA ou d'écoles d'ingénieur peu féminisées, sont discriminantes de fait pour les femmes. En effet, ce sont ces catégories qui alimentent ensuite les postes de direction dans les ministères.
- Les voies de la promotion pour accéder à des postes de direction valorisent des types de parcours (management plutôt qu'expertise, passage en cabinet ministériel, mobilité géographique) qui sont moins fréquents chez les femmes pour de multiples raisons (moindre confiance en soi et ambition des femmes, position impliquant une charge de travail peu compatible avec les responsabilités familiales, appartenance moindre à des réseaux ...).
- L'organisation du travail et les modes d'évaluation des cadres privilégient le présentisme, et rendent difficile la conciliation vie professionnelle vie familiale, notamment dans les directions les plus porteuses pour les carrières (la DG Trésor notamment).

Du coup, Les rares femmes promues sont sur-sélectionnées sur plusieurs plans : cumul de diplômes ; soutien de leur conjoint ; sous-traitance du travail domestique (sauf l'éducation des enfants pour laquelle la norme demeure la mère de famille)... et restent peu à Bercy.

L'étude souligne un changement d'attitude des hommes nouvellement recrutés et des jeunes en général qui se montrent attachés à l'égalité des genres et font confiance dans ce domaine aux règles d'égalité de droit dans la fonction publique. Ils sont, en revanche, peu conscients des inégalités réelles (du fait que les femmes sont présentes dans leur milieu de travail) ou tendent à expliquer ces inégalités par l'impact de l'environnement social ou par les choix individuels des femmes elles mêmes. Cependant, la demande des jeunes générations, notamment masculines, pour une organisation du travail plus compatible avec les responsabilités familiales, a amené certaines directions à adopter des chartes du temps. Mais celles-ci demeurent peu mises en œuvre. Plusieurs éléments sont responsables du blocage de la situation, d'abord le manque d'engagement des cadres dirigeants, mais aussi l'intensification du travail associée à la réduction des effectifs due aux réformes de la fonction publique engagées depuis 2007.

4.1.3. Dans les entreprises

Les femmes représentent en France une proportion importante des cadres d'entreprises (34 % en 2011), mais accèdent encore peu aux fonctions de direction (18 % des cadres d'entreprise salariés). Leur part progresse dans les Conseils d'Administration des entreprises cotées en bourse (27% de femmes en 2013) grâce à la loi de 2011 imposant des quotas progressifs. En revanche, elles sont peu présentes dans les comités exécutifs réunissant les cadres dirigeants et qui sont les véritables centres de décision au quotidien des entreprises.

4.1.4. Dans les syndicats

Les femmes sont assez largement représentées au CESE (43% des membres en 2012). Il en est de même pour les adhérents des organisations syndicales.

L'ACTION MENÉE PAR LA CGT POUR ACCROITRE LA MIXITÉ DANS SES INSTANCES⁹⁹

Les freins et les difficultés rencontrés par les femmes, d'une part pour accéder aux responsabilités syndicales et, d'autre part pour les exercer, sont du même ordre que dans le monde professionnel : situation intenable pour la conciliation, cumul des responsabilités, éloignement des postes à responsabilité. A cela s'ajoute le fait que les mandats syndicaux ne sont pas toujours répartis de manière équitable et qu'il faut cumuler les heures de délégation.

En revanche, il y a une spécificité syndicale due au fait que l'engagement militant est volontaire et que, pour les femmes, il est en plus subversif. En effet, les femmes ne se sentent pas toujours légitimes d'une part pour travailler, d'autre part pour revendiquer un autre statut. Donc accéder à des responsabilités syndicales est encore plus subversif.

A la CGT, le nombre de femmes parmi les syndiqués augmente. On compte 45% de femmes dans les nouvelles adhésions (annuelles). Actuellement, la CGT est à 37% de femmes parmi ses adhérents. En 2013, au dernier congrès, il y avait 43% de femmes parmi les délégués.

La direction confédérale fait preuve de volontarisme pour atteindre la mixité à tous les niveaux. Cette préoccupation est devenue constante.

La commission confédérale femmes- mixité donne l'impulsion dans la prise en charge de l'égalité homme/femme dans l'activité revendicative et se préoccupe également de la place des femmes dans les structures de l'organisation.

Progressivement des changements dans les structures ont été introduits pour favoriser la mixité à tous les niveaux :

1995 : réforme des statuts : La CGT ajoute à ses objectifs : l'action contre « les autres formes d'exploitation et de domination.. »

1999 : le congrès de Strasbourg instaure la parité au Bureau confédéral et à la Commission exécutive

2005 : adoption d'une charte pour l'égalité homme/femmes dans la CGT

2013 : la charte pour l'égalité hommes/femmes est annexée aux statuts

La parité est donc assurée au sommet mais la féminisation des structures intermédiaires et des équipes de négociation n'est pas acquise. Ce d'autant plus que les femmes en responsabilité souhaitent moins souvent être reconduites que les hommes.

En conclusion, même si des mesures ont été prises, l'égalité n'est pas pour autant acquise, et la mise en lumière de ce fait impose une nouvelle bataille des idées qui nécessitera de produire des supports et des analyses.

Par ailleurs, l'objectif de mixité à tous les niveaux de l'organisation implique un objectif de transformation du modèle encore dominant de militantisme : dans les façons de travailler et de concevoir les temps collectifs, la durée et les horaires des réunions...

Toutefois, la participation des femmes est très variable d'une confédération à l'autre, avec une fourchette allant de 18 à 45%. D'une manière générale, la féminisation syndicale reste cependant en deçà de la place des femmes dans les secteurs d'activité¹⁰⁰. Si l'on se place du point de vue de l'accès aux fonctions de dirigeant syndical, la proportion de femmes décline alors considérablement¹⁰¹. Cette observation est valable même dans les syndicats engagés depuis longtemps dans des politiques actives avec des actions visant à améliorer la conciliation entre vie militante, vie professionnelle et vie personnelle, (flexibilité des horaires, services de garde d'enfant) et l'introduction de quotas dans les instances dirigeantes¹⁰². La CFDT a été la première à s'engager, en 1982, sur le principe de quotas au sein des grandes

⁹⁹ La présentation est tirée de l'intervention de Maryse Dumas auprès du groupe de travail en juin 2014.

¹⁰⁰ Rachel Silvera, Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme, Mouvements n°43, 2006

¹⁰¹ Rapport de la CES <http://www.etuc.org/fifth-annual-8-march-survey-report-2012>

L'égalité de genre dans le syndicalisme : quelques expériences européennes par Rachel Silvera. 2009

"Genre, féminisme et syndicalisme". Numéro 30 de Travail, Genre et Sociétés, 2014

¹⁰² Voir le dossier documentaire préparée pour la conférence de l'ORSE 2014 sur la parité dans les organisations associatives

instances confédérales, puis la CGT, de manière plus radicale en 1999 (cf. encadré sur les actions menées par la CGT). Les équipes syndicales s'interrogent aujourd'hui sur les facteurs qui limitent le résultat des actions engagées. Sont notamment interrogés la force de l'engagement politique en faveur de la parité sur la durée¹⁰³ et, plus fondamentalement, le mode de fonctionnement des organisations, resté inchangé malgré la féminisation des équipes dirigeantes.

4.2. ABSENCE DE MIXITÉ DANS LES LIEUX DE DÉCISION EUROPÉENS¹⁰⁴

4.2.1. A la Commission européenne

Le mode de recrutement des cadres européens le plus courant est inspiré de la haute fonction publique française, c'est à dire par concours à 80 %. Toutefois, le résultat y est meilleur en termes de parité. On comptait, en 2014, dans les services de la Commission, 28 % de femmes parmi l'encadrement supérieur (directeur et DG), 30 % pour l'encadrement intermédiaire (chefs d'unité), et 43 % parmi les administrateurs.

La féminisation du personnel varie selon les DG. La DG Economie-Finances fait partie des moins féminisées (22% pour l'encadrement intermédiaire). Mais des progrès notables sont observés dans les autres DG depuis l'adoption par la Commission européenne, à partir de 1988, de plans pour féminiser son personnel et son encadrement. Le contexte de ces actions est, il est vrai, peu facile car ces postes comportent des contraintes de mobilité géographique fortes. Ils sont pour la plupart très éloignés du pays d'origine des fonctionnaires et comportent de nombreuses missions impliquant un déplacement de durée variable et une charge de travail très importante. Enfin, l'organisation du travail des cadres reste très « française » et ces derniers sont soumis à une évaluation qui privilégie le présentisme. Un ensemble de facteurs qui ne facilitent pas l'accès des femmes à ces postes.

Les plans d'action adoptés par la Commission portent principalement sur des mesures de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale : horaires variables (mais les chefs d'unité en sont exclus), travail à temps partiel, télétravail, aides à la garde d'enfants. Enfin, des objectifs chiffrés ont été fixés pour la féminisation de l'encadrement¹⁰⁵.

Dans les autres instances participant aux décisions économiques

La féminisation des fonctionnaires dans les autres institutions européennes est variable. Les institutions les moins féminisées au niveau des cadres dirigeants sont le CESE dont le personnel dirigeant ne comporte que 14 % de femmes (mais 30 % pour les cadres intermédiaires), la cour de Justice européenne et la Banque européenne d'investissement (18 %).

Le Parlement européen qui, comme la gestion de la crise financière l'a montré, ne joue encore qu'un rôle modeste en matière économique, ne compte actuellement que 37 % de femmes. Ce pourcentage varie selon les groupes parlementaires. Il va de 51 % pour le PSE à

¹⁰³ Action syndicale et (re)production du genre : Les pratiques militantes autour de l'égalité professionnelle Etude réalisée pour l'Ires-CFDT par Paula Cristofalo, CERAPS, Université de Lille 2

¹⁰⁴ Le texte reprend en grande partie l'intervention d'Agnès Hubert

¹⁰⁵ Respectivement 25%, 30%, 43 % pour l'encadrement senior, intermédiaire et administrateurs fin 2014 définis dans la stratégie 2010-2014 et déjà atteints ou dépassés début 2014.

30 % pour le PPE. La présidence de la Commission économie du parlement a été assurée à trois reprises par une femme.

Le conseil de l'UE qui rassemble les ministres de l'économie est peu féminisé. Il suffit de voir les photos de groupe diffusées par la presse ! Il reflète, tout simplement, l'image des gouvernements des pays membres.

Le Conseil de surveillance de la Banque centrale européenne (composé des dirigeants des banques centrales nationales) est dans la même situation : Il ne comporte aucune femme, à l'image de ce qui se passe dans les Etats membres. Une seule femme, sur 7 membres, est présente au comité exécutif qui assure le pilotage au quotidien.

In fine, sur l'ensemble des principaux postes de décision de l'UE, à savoir la présidence de la Commission, celle des relations extérieures, la présidence du Parlement européen, la présidence du Conseil de l'UE, un seul est occupé actuellement par une femme, celui des relations extérieures.

Si l'on revient à la Commission européenne, un tiers environ des commissaires sont des femmes. Le lobby européen des femmes a proposé, pour atteindre la parité, que les Etats membres transmettent deux noms de candidats (un homme et une femme) pour la nomination du commissaire pour leur pays. Cette proposition a été refusée par les gouvernements. La ministre française des Droits des femmes avait pourtant lancé une pétition dans ce sens, en 2014, lors de la formation de la nouvelle Commission.

4.3. DES ACTIONS POSITIVES AUX EFFETS ENCORE INCERTAINS SUR LA PARITÉ ET LES POLITIQUES MENÉES.

Au final, que ce soit, dans les institutions publiques, les entreprises ou les organisations syndicales, des mesures ont été prises pour accroître la parité parmi les cadres dirigeants. On l'a vu, l'essentiel de ces mesures résidait, d'une part dans l'introduction de quotas (ou d'objectifs chiffrés) et, d'autre part, dans l'instauration de mesures de conciliation vie professionnelle/vie familiale, telles que la mise en place d'organisations du travail plus flexibles qui, accessoirement en cas de difficultés de recrutement, permettait de fidéliser des femmes hautement qualifiées. Il n'est donc pas surprenant que les plans d'égalité adoptés pour l'ensemble du personnel aient surtout bénéficié aux femmes les plus qualifiées et beaucoup moins aux autres salariées.

S'agissant des entreprises et des institutions publiques, l'objectif de ces mesures, au-delà de l'égalité des genres, vise à accroître leur performance en mobilisant des compétences, jusque là inutilisées, des femmes. Certaines de ces compétences sont communes pour l'essentiel à celles des hommes, mais d'autres semblent plus spécifiques aux femmes, telles qu'un style de management plus participatif ou de plus grandes capacités relationnelles. Ces compétences, acquises au cours de tout le processus éducatif, sont certes identifiées par les entreprises mais paradoxalement non reconnues dans les systèmes de qualifications. C'est ce que l'on observe dans les fonctions et les emplois occupés massivement par les femmes, emplois à domicile, dans la santé, etc.). L'apprentissage du « care » qu'elles font dès le plus jeune âge¹⁰⁶ les amène à développer un mode de management sensiblement différent¹⁰⁷, plus

¹⁰⁶ Gender and Education (and employment) – Rapport du réseau européen d'experts NESSE sur l'éducation. 2009

¹⁰⁷ "Existe-t-il un mode de management féminin ?" étude réalisée par Alain Laferté sous la direction de Maryse Huet- bulletin n°5 de l'Observatoire des cadres CFDT- décembre 1999.

participatif, qui associe sens de l'écoute, attention aux autres et prise en compte des contraintes liées aux responsabilités familiales.

La question se pose enfin du caractère pérenne de la parité, lorsqu'elle est acquise, si les femmes ayant accès aux postes de cadre dirigeant n'impulsent pas, elles mêmes, une modification en profondeur des organisations du travail. « L'accès des femmes aux postes de direction est certes un enjeu en soi, mais il a également un effet d'entraînement potentiel pour l'égalité professionnelle dans son ensemble, pour parvenir à des organisations du travail plus neutres par rapport au genre. »¹⁰⁸. Cet effet d'entraînement ne se vérifie pas vraiment dans les organisations ayant mis en œuvre des quotas, notamment dans les organisations syndicales. On peut donc s'interroger sur la pérennité de la parité, acquise au moins dans ses principes. Peut-être faudrait-il approfondir la réflexion vers la notion de mixité. A partir de quels équilibres de répartition des deux sexes, le sexe sous représenté est-il en capacité de mettre en pratique, voire d'impulser, son propre modèle ?

Enfin, l'expérience montre que les mesures type quotas, destinées à réduire les inégalités entre des groupes sociaux sont souvent difficiles à poursuivre dans la durée (cf. l'expérience américaine des programmes d'affirmative action destinés à combattre les inégalités liées aux origines ethniques et au sexe). Ils posent par ailleurs des problèmes à la fois aux bénéficiaires, qui souhaitent être reconnus d'abord pour leurs compétences, et aux non bénéficiaires qui peuvent se sentir discriminés.

Des alliés en matière d'égalité homme/femme peuvent être obtenus, à l'avenir, parmi les hommes des jeunes générations qui aspirent à une organisation du travail plus adaptée à la vie familiale¹⁰⁹, en particulier dans les entreprises soumises aux changements induits par la nouvelle gouvernance financière où la fidélité et l'esprit d'entreprise ont laissé place à la contractualisation à court terme, engendrant un univers flexible et incertain pour tous.

On peut s'interroger également sur l'impact de la parité sur les politiques menées par les instances de décision économique. Contribuera-t-elle à faire évoluer ces politiques vers un mode de développement plus durable et plus social ? La question mérite d'être posée. Dans les instances de décision économique ayant mis en œuvre une politique active en matière de parité (mais les a-t-elle conduit à une réelle mixité ?) on ne constate pas, à ce jour, dans les décisions prises, des changements notables qui pourraient être imputés à la mixité croissante des cadres dirigeants. L'appartenance à une idéologie politique joue clairement un rôle premier. Mais il peut en être différemment à long terme si l'engagement en faveur de la parité se maintient et s'accompagne d'un changement en profondeur des organisations du travail qui seraient moins calées sur un partage traditionnel des rôles hommes/femmes.

On l'a vu, la situation des femmes reste marquée par certaines spécificités liées au déroulement de leur vie professionnelle et à l'imbrication de leur vie de travail et leur vie personnelle. De ce fait, leurs pratiques diffèrent encore largement de celles des hommes. Ces pratiques sont ainsi fondées sur une différenciation des rôles sociaux des uns et des autres, rôles reproduits au fil des générations dès le plus jeune âge à travers l'éducation et la production de stéréotypes de genre¹¹⁰, relayés dans la société et les entreprises.

¹⁰⁸ Caroline Moriceau, Sophie Rigondaud, Anne Vincent-Buffault. Auteurs d'une étude sur le plafond de verre dans les entreprises pour le Centre d'Analyse Stratégique- Synthèse dans la collection L'essentiel avril 2013

¹⁰⁹ _Rapport_Orse_normes_masculines B Grezy S Giampino 2012

¹¹⁰ Les stéréotypes , c'est les autres : rapport du groupe de travail sur les stéréotypes du Laboratoire de l'égalité. 2013

Des études menées auprès de cadres dirigeantes¹¹¹ ont montré également que les femmes sont davantage axées sur le long terme lorsqu'il s'agit de prendre des décisions économiques et financières. Elles seraient, par ailleurs, plus en phase avec les qualités attendues des dirigeants de l'entreprise du futur¹¹², c'est à dire, plus orientées sur les perspectives de long terme, la motivation des équipes, et douées de « capacités visionnaires ». Au risque de se répéter, on convoquera, une fois encore, l'effet de la différenciation des rôles sociaux et de l'assignation aux femmes des responsabilités familiales. C'est, d'ailleurs, ce qu'ont souligné des cadres dirigeantes africaines réunies lors d'un colloque d'Adetef, en 2013, sur « gouvernance économique et mixité ». La responsabilité du devenir des enfants, forcément dans le long terme, exclut les stratégies de court terme.

De fait, on constate que les femmes tendent à s'engager davantage dans les associations de défense de l'environnement. Autre observation, la participation commune des hommes et des femmes aux réflexions et aux actions menées par les associations en matière de développement durable contribue, selon une étude récente¹¹³, à l'apprentissage de l'égalité par les hommes.

¹¹¹ Etudes Catalyst ; colloque adetef 2013 sur l'apport de la mixité à la gouvernance économique, avec témoignages, et étude FAO sur la corrélation négative entre mixité et corruption.

¹¹² Etude Sociovision Cofremca pour le réseau Grandes écoles au féminin. 2012

¹¹³ Erika Flahault, Les femmes dans les associations du secteur environnement. In Femmes et villes – Presses universitaires François Rabelais- Collection Perspectives Villes et Territoires –n° 8 2004.

5. CONCLUSION

Les travaux du groupe de travail ont montré l'intérêt que peut apporter un mode de développement plus durable et plus social pour promouvoir l'égalité et le bien-être de tous, sous réserve de mesures prenant en compte la situation des femmes et poursuivant l'objectif d'égalité.

Les initiatives déjà lancées dans quelques domaines importants, à la fois vis-à-vis du développement durable et des bénéfices qu'ils peuvent apporter aux femmes, montrent que le changement est possible et déjà engagé par de nombreux acteurs. Elles montrent aussi que les femmes peuvent être des actrices importantes du changement, et pas seulement des victimes des inégalités environnementales ou des bénéficiaires des politiques publiques correctrices.

Les efforts engagés, depuis une dizaine d'années, pour promouvoir la participation réelle des femmes aux instances de décision ne donnent pas encore, à ce jour, une impulsion majeure à l'évolution souhaitée des politiques économiques actuelles. Une perspective de long terme est nécessaire pour obtenir des résultats dans ce domaine, et ceux-ci reposeront en priorité sur l'apport des femmes pour un changement des organisations du travail.

La conférence internationale sur le climat, qui s'ouvrira à Paris en novembre 2015, devra prendre en compte ces enseignements qui sont partagés par les pays du Nord et du Sud. En particulier :

- l'impact des inégalités environnementales sur les femmes au-delà de celles liées au changement climatique, leur rôle essentiel pour faire évoluer les comportements,
- le rôle essentiel des femmes, davantage préoccupées et actives sur les questions environnementales, dans le changement nécessaire des comportements, de production comme de consommation,
- l'apport de la parité dans les lieux de décision économique, à tous les niveaux pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle.

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL.....	Page 59
ANNEXE N° 2 : STRATÉGIE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL EUROPÉEN EN 2006.....	Page 61
<ul style="list-style-type: none">- Les sept principaux objectifs globaux- Objectifs opérationnels chiffrés et actions à entreprendre- Objectifs opérationnels	
ANNEXE N° 3 : STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	Page 65
ANNEXE N° 4 : EVALUATION DE L'AVANT-PROJET DE STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE VIS-À-VIS DE L'IMPACT POUR LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ.....	Page 67
<ul style="list-style-type: none">Axe 1 : Territoires durables et résilientsAxe 2 : Economie circulaire et sobre en carboneAxe 3 : Inégalités environnementalesAxe 4 : Nouveaux modèles économiques et financiersAxe 5 : Accompagnement de la mutation écologiqueAxe 6 : FormationAxe 7 : Mobilisation des acteurs	
ANNEXE N° 5 : LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT PRÉCONISÉS PAR LE CESE ET LEUR MISE EN ŒUVRE.....	Page 71

ANNEXE N° 1 : PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Rachel Silvera, économiste, chercheuse associée au Matisse Paris 1

Philippe Le Clézio , CESE, groupe CFDT

Brigitte Croff, Brigitte Croff conseil et associés

Geneviève Besse, Commissariat général du développement durable

Sophie Pochic, sociologue EHESS

Agnès Hubert, chercheuse associée, Presage (Fondation des Sciences politiques)

Maryse Dumas, CESE, groupe CGT

Cristina Lunghi, consultante, déléguée générale du Fonds de dotation d'entreprises Arborus

Chantal Duchène, expert sur les transports

Pierrette Crosemarie, CESE, groupe CGT

Katia Lefeuvre, ADEME

Nadia Boeglin, ADEME

Solange Goma Ongoly, agro-économiste et présidente de la Fondation pour les femmes africaines

ANNEXE 2 : STRATÉGIE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL EUROPÉEN EN 2006¹¹⁴

LES SEPT PRINCIPAUX OBJECTIFS GLOBAUX

- Freiner le changement climatique ainsi que son coût et ses effets néfastes pour la société et l'environnement.
- Veiller à ce que les systèmes de transport répondent aux besoins environnementaux et socioéconomiques de la société tout en minimisant leurs incidences dommageables sur l'économie, la société et l'environnement.
- Promouvoir des modes de production et de consommation durables.
- Améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles, en reconnaissant la valeur des services écosystémiques.
- Promouvoir une santé publique de qualité sans discriminations et améliorer la protection contre les menaces pour la santé.
- Créer une société fondée sur l'inclusion sociale en tenant compte de la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci, et garantir et accroître la qualité de vie des citoyens en tant que condition préalable au bien-être individuel durable.
- Promouvoir activement le développement durable à travers le monde et veiller à ce que les politiques internes et externes de l'Union européenne soient compatibles avec le développement durable mondial et avec les engagements internationaux qu'elle a souscrits.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS CHIFFRÉS ET ACTIONS À ENTREPRENDRE

Exemple pour l'objectif relatif au transport durable

a) Objectifs opérationnels

Dissocier la croissance économique de la demande de transports afin de réduire les incidences sur l'environnement.

- Parvenir à des niveaux de consommation d'énergie dans le secteur des transports qui soient acceptables et réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports.
- Réduire les émissions polluantes liées aux transports à des niveaux qui permettent de minimiser les incidences sur la santé humaine et/ou l'environnement.
- Effectuer une réorientation équilibrée vers des modes de transport qui aient peu d'incidences dommageables sur l'environnement de manière à mettre en place un système de transport et de mobilité durable.
- Réduire les nuisances sonores dues aux transports, tant à la source que par des mesures d'atténuation, pour limiter l'incidence des niveaux d'exposition globaux sur la santé.

¹¹⁴ Communication n° 10917/06

- D'ici 2010, moderniser le cadre communautaire régissant les services publics de transport en commun pour en accroître l'efficacité et la qualité.
- Conformément à la stratégie de l'UE en matière d'émissions de CO2 dues aux véhicules utilitaires légers, les véhicules neufs devraient réduire en moyenne leurs émissions de CO2 à 140 g/km (2008-2009) et à 120 g/km (2012).
- D'ici à 2010, réduire de moitié par rapport à 2000 le nombre des décès dus aux accidents de la route.

b) Les actions à entreprendre comprendraient notamment les mesures suivantes :

- L'UE et les États membres prendront des mesures pour améliorer les performances économiques et environnementales de tous les modes de transport et, le cas échéant, pour réorienter le transport routier vers le train, le bateau et le transport public de passagers et pour réduire l'intensité du transport en redéfinissant les processus de production et de logistique, en modifiant les comportements, et en assurant une meilleure connexion entre les différents modes de transport.
- L'UE et les États membres devraient améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur des transports en utilisant des instruments efficaces en termes de coûts.

L'UE et les États membres devraient chercher des solutions de remplacement pour le transport routier du fret et des passagers et développer de manière appropriée les réseaux transeuropéens et les nœuds intermodaux pour le fret, notamment en mettant en œuvre les mesures prévues dans le programme d'action de la Commission pour le transport par voies navigables "NAIADES" et le programme "Marco Polo II".

- La Commission continuera d'examiner le recours à la tarification des infrastructures pour tous les modes de transport, en s'inspirant des nouvelles technologies en matière de satellites, d'information et de communication. Dans le cadre de la directive relative à l'eurovignette, la Commission présentera, au plus tard en 2008, un modèle universel, transparent et compréhensible pour l'évaluation des coûts externes, lequel servirait de base, à l'avenir, au calcul des frais d'infrastructure.
- La Commission et les États membres devraient s'efforcer de progresser sur la voie de solutions globales efficaces visant à réduire les effets dommageables du trafic maritime et La Commission et les États membres devraient s'efforcer de progresser sur la voie de solutions globales efficaces visant à réduire les effets dommageables du trafic maritime et aérien international.
- En vue de réduire de moitié le nombre des décès dus aux accidents de la route et de diminuer le nombre des blessés, il convient d'augmenter la sécurité routière en améliorant les infrastructures, en rendant les véhicules plus sûrs, en promouvant dans l'ensemble de l'UE des campagnes de sensibilisation communes dans le but de modifier le comportement des usagers de la route, de même qu'en instaurant un système de répression transfrontalière des infractions commises.
- Conformément à la stratégie thématique pour l'environnement urbain, les autorités locales devraient créer et mettre en œuvre des programmes et des systèmes de transport urbain prenant en compte l'orientation fournie par la Commission en 2006, et en envisageant une coopération plus étroite entre les villes et les régions environnantes.

- La Commission et les États membres élaboreront une stratégie cohérente et à long terme en matière de carburant

ANNEXE N° 3 : STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'est à travers 9 axes transversaux, eux-mêmes déclinés en priorités, que la SNTEDD 2015-2020 identifie les voies que doivent inventer et mettre en œuvre l'ensemble des acteurs privés et publics afin de concrétiser cette ambition :

- Développer des territoires durables et résilients (axe 1), capables d'anticiper et de s'adapter aux évolutions en cours et de prendre pleinement part à la transition écologique.
- S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone (axe 2) pour optimiser l'utilisation des ressources et réduire les impacts de nos modes de production et de consommation.
- Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales (axe 3), pour répondre à une exigence de cohésion sociale.
- Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers (axe 4) permettant de mobiliser l'épargne et d'orienter les décisions et les investissements vers la transition écologique.
- Accompagner la mutation écologique des activités économiques (axe 5) face à l'évolution des modèles d'organisation, de production et de consommation, et pour accompagner le développement de filières à fort potentiel.
- Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique (axe 6), afin d'aider à la prise de décision et développer des savoir-faire et activités nouveaux.
- Eduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique (axe 7) pour faciliter la compréhension et la prise de conscience et permettre à chaque individu d'être en capacité d'agir.
- Mobiliser les acteurs à toutes les échelles (axe 8), pour franchir un cap supplémentaire mettant l'ensemble de la société en mouvement de manière coordonnée.
- Promouvoir le développement durable au niveau européen et international (axe 9) pour répondre à des enjeux mondiaux.

ANNEXE N° 4 : EVALUATION DE L'AVANT-PROJET DE STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ECOLOGIQUE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE VIS-À-VIS DE L'IMPACT POUR LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ¹¹⁵

AXE 1 : TERRITOIRES DURABLES ET RÉSILIENTS

La priorité 3 sur un modèle urbain durable est particulièrement importante pour les femmes dans la mesure où les actions proposées, et notamment la proximité des lieux de travail, de résidence et de consommation, favorise une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale, et notamment d'une réduction des temps de transport. Par ailleurs, la promotion des transports publics devrait être rappelée, au-delà du partage de la voiture individuelle, car elle est importante pour les femmes, car elles sont plus consommatrices de ceux-ci¹.

AXE 2 : ECONOMIE CIRCULAIRE ET SOBRE EN CARBONE

La priorité 5 invitant à **réorienter les modèles de production, d'échange et de consommation est également importante pour les femmes dans la mesure où une économie axée sur un autre mode de développement**, ferait plus de place aux services marchands et aux services publics (notamment services de « care ») et **valorisait également la richesse non marchande, produite grâce à un temps de travail marchand plus réduit**. Enfin les femmes, encore en charge de l'essentiel de la production domestique et des décisions de consommation courante du fait du partage actuel des rôles sociaux entre hommes et femmes, partage qu'il convient par ailleurs de faire évoluer, **peuvent jouer un rôle très important dans l'évolution des pratiques de consommation**.

AXE 3 : INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALE

La priorité 9 sur la vulnérabilité énergétique, notamment la rénovation du parc social, est particulièrement importante pour les femmes, davantage présentes dans les populations pauvres. De même la priorité 10 sur la prévention de l'impact du changement climatique vis-à-vis des personnes âgées concerne en premier lieu les femmes, très majoritaires parmi celles-ci, comme la priorité 11 sur la prévention des risques sanitaires liés aux problèmes environnementaux.

Par ailleurs, on peut regretter le caractère peu transversal de la prise en compte des inégalités environnementales dans les autres axes, notamment dans l'axe 4, concernant la priorité 13 sur la fiscalité écologique. Dans une société française profondément attachée à la réduction des inégalités, l'absence de prise en compte de cet objectif constitue un obstacle à l'efficacité de la stratégie de transition écologique sur laquelle les Français sont prêts à s'engager selon les enquêtes d'opinion, sous réserve d'un programme d'actions très concrètes à un horizon défini¹.

AXE 4 : NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

La priorité 13 relative au changement de comportement des acteurs **doit intégrer la promotion de la parité** dans la mesure où les femmes sont davantage axées sur les décisions

¹¹⁵ Cf. Note Lasaire n° 50 déjà citée

économiques et financières de long terme - comme le montrent les études sur les femmes cadres dirigeantes- et davantage porteuses d'un modèle de développement plus durable et plus social.

AXE 5 : ACCOMPAGNEMENT DE LA MUTATION ÉCOLOGIQUE

On peut se réjouir de **la création d'emplois annoncée à moyen terme** ¹**qui est susceptible de réduire le chômage des femmes**, resté plus important que celui des hommes malgré la crise (cf. point 11), et que la priorité 16 appelle à une mixité des nouveaux métiers.

Mais dans la mesure où les créations d'emploi porteront massivement sur des secteurs moins féminisés que la moyenne (transports, construction, énergie, recyclage des déchets), on peut s'interroger sur la portée de ces créations d'emploi pour les femmes, sauf à promouvoir la mixité de l'ensemble des métiers dans ces secteurs. **La féminisation des emplois dans ces secteurs, comme dans les emplois créés dans le domaine technologique** où les femmes sont très minoritaires, **est par ailleurs importante pour pourvoir les emplois créés et réussir ainsi la stratégie nationale de transition écologique.**

Cette féminisation passe notamment par une évolution des conditions de travail dans les activités de production (de biens ou services) de ces secteurs, peu favorables souvent à l'accès des femmes, et une lutte contre les stéréotypes de genre dès l'enfance.

On peut s'interroger par ailleurs sur la capacité des entreprises du secteur de la construction à attirer rapidement (et conserver) des jeunes, hommes et femmes, et investir dans la formation et dans des conditions de travail de qualité, face à l'ampleur des lacunes accumulées dans le secteur et à une concurrence déloyale apportée par la directive européenne sur les travailleurs détachés et le travail illégal.

La priorité 18 relative à la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations gagnerait à s'enrichir d'un engagement particulier vis-à-vis de l'égalité des genres, essentiel si l'on veut lutter contre les inégalités environnementales et promouvoir la contribution des femmes au DD.

AXE 6 : FORMATION

Il est assez étonnant de constater que les priorités 23 et 24 invitant à développer l'éducation sur le DD et les initiatives des citoyens oublient complètement le rôle éducatif des parents, lequel est encore assumé de façon plus importante par les femmes, et le caractère prédominant des femmes dans la production domestique. Il importe au contraire de donner un rôle central aux **initiatives prises par les citoyens et leurs familles, en en faisant une cible majeure pour les campagnes de formation/information**, comme l'ont compris depuis très longtemps les entreprises (cf. cible des «ménagères »).

AXE 7 : MOBILISATION DES ACTEURS

Concernant la priorité 27 appelant à la mobilisation de tous les acteurs, on pourrait encourager la parité, compte-tenu de la capacité des femmes à promouvoir des décisions de long terme et des pratiques porteuses d'un développement plus durable et plus social. De

même, la responsabilité sociétale des entreprises et organisations devrait mentionner l'apport de la labellisation nationale ou européenne¹ en matière d'égalité des genres.

A noter que le projet final de stratégie a intégré certaines observations formulées et transmises sur l'avant-projet, notamment sur l'axe 1, où l'objectif d'intermodalité des transports a été mentionnée et l'utilisation des transports en commun retenue comme indicateur de suivi ; sur l'axe 3, où les femmes âgées ou monoparentales ont été citées comme catégories à risque de la précarité énergétique et l'inégalité Femmes/Hommes en matière d'espérance de vie retenue comme indicateur de suivi ; sur l'axe 7, où le rôle éducatif des familles a été ajouté. On peut toutefois regretter la disparition de l'objectif de mixité des métiers.

ANNEXE N° 5 : LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT PRÉCONISÉS PAR LE CESE ET LEUR MISE EN ŒUVRE.

A la suite du rapport du CESE de 2009, JL Borloo, ministre de l'époque, a créé une commission de concertation en vue de préparer une conférence nationale sur les indicateurs du développement durable réunissant le CNIS, l'INSEE, le CESE, et les parties prenantes du Grenelle de l'environnement (syndicats, entreprises, collectivités territoriales, ONG environnementales et Etat). Cette réflexion a abouti à retenir 15 indicateurs principaux (+ 35 de second niveau), auxquels s'ajoutent 5 indicateurs de contexte ne pouvant s'inscrire comme les autres dans les objectifs de la stratégie nationale de développement durable et permettant de mieux intégrer la dimension sociale du développement¹.

En application du Grenelle de l'environnement, le suivi de la *stratégie nationale de développement durable 2010-2013* doit faire l'objet d'un rapport annuel s'appuyant sur les indicateurs du tableau de bord et remis au Parlement. Il est également rendu public. Le calcul de ces indicateurs est coordonné par l'INSEE et le Service statistique du ministère en charge du développement durable, avec la contribution d'autres services statistiques ministériels.

La commission Borloo a identifié par ailleurs une vingtaine d'autres indicateurs à développer tels que la qualité du travail, la formation continue, l'accès au logement. Elle a également recommandé de travailler à la mise à jour de ce tableau de bord et à sa diffusion en direction des ménages afin que ceux-ci puissent prendre la mesure des effets des politiques annoncées. C'est là une 3^e préconisation non encore mise en œuvre. Elle proposait d'organiser des conférences citoyennes afin de recueillir l'avis des gens sur ces indicateurs. Certaines régions se sont emparées de la question, notamment le Nord Pas de Calais et les Pays de la Loire..

Depuis 2009, la crise a, de fait, étouffé la réflexion engagée et amené les économistes à se replier sur l'approche classique du développement. Tout propos qui pouvait se rapprocher de la thèse de la décroissance entraînait des réactions de rejet de la part des économistes orthodoxes. Du coup, ces nouveaux indicateurs n'ont pas été intégrés dans le pilotage économique. La comptabilité nationale ne les prend toujours pas en compte et le Parlement l'a fait seulement cette année : une proposition de loi visant à introduire d'autres indicateurs que le PIB dans la définition des politiques publiques a été votée le 2 avril 2015. Cette loi prévoit qu'un rapport devra être remis à l'Assemblée le 1er octobre de chaque année, et pourra donner lieu à un débat.

Dans cette perspective, un nouveau tableau de bord composé de 10 indicateurs phares, complétés par plus de trente indicateurs complémentaires¹, a été élaboré et proposé par le CESE et France Stratégie. La réduction voulue du nombre d'indicateurs a pour but de faciliter leur appropriation par le plus grand nombre, à commencer par les politiques et les médias, et de créer un tableau pérenne d'indicateurs complémentaires du PIB susceptible d'être repris par le gouvernement en application de la loi Sas votée le 2 avril 2015.

**TABLEAU DE BORD DES 10 INDICATEURS PHARES PROPOSÉ
PAR LE CESE ET FRANCE STRATÉGIE**

(Projet de résolution du CESE sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires du PIB, adopté le 17 juin 2015)

Inégalités de revenus	Rapport de la masse des revenus détenue par les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres
Climat-énergie	Consommation carbone (Empreinte carbone)
Investissement	Actifs productifs physiques et incorporels en % du Produit Intérieur Net
Travail-emploi	Taux d'emploi de la population active
Education	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans
Santé	Espérance de vie en bonne santé à la naissance
Biodiversité	Indice d'abondance des oiseaux
Soutenabilité financière	Dette des différents agents économiques non financiers (adm. publiques, entreprises, ménages) rapportée au PIB
Gestion des ressources	Taux de recyclage des déchets
Bien-être	Indice subjectif de satisfaction de la vie

CAHIERS LASAIRE DÉJÀ PARUS

1	CONCURRENCE DES PAYS À BAS SALAIRES ET EMPLOIS	J. MAURICE,
2	SERVICES DE PROXIMITÉ ET NOUVELLE CROISSANCE	G. CETTE, P. HERITIER, V. SINGER
3	LES NÉGOCIATIONS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL : UNE CHANCE À SAISIR POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	J. MAURICE, D. TADDEI
4	QUELS EMPLOIS POUR LES JEUNES NON QUALIFIÉS	A-M GROZELIER
5	SALAIRES ET EMPLOIS	D. TADDEI
6	INSTRUMENTATION DE GESTION ET EMPLOI : LES RÉDUCTIONS D'EMPLOIS DANS LES ENTREPRISES : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE OU DÉTERMINISME GESTIONNAIRE ?	H. BERTRAND
7	L'EMPLOI DANS LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE L'EUROPE	D. TADDEI, B. TRENTIN
8	LA MONNAIE UNIQUE	A. GAURON, D. PLIHON
9	LES ENTREPRISES SONT-ELLES RICHES OU PAUVRES ?	M. FRIED, D. PLIHON, M. SABORD
10	INÉGALITÉS DES REVENUS	P. MICHEL
11	LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN FRANCE	J. FREYSSINET
12	RÉDUIRE LA DURÉE DU TRAVAIL POUR FAIRE RECULER LE CHÔMAGE : DE LA MACRO À LA MICRO-ÉCONOMIE, TENIR LES DEUX BOUTS DE LA CHAÎNE	H. BERTRAND, J. MAURICE
13	LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISES SUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL	D. TADDEI
14	QUELLES MARGES DE MANŒUVRES POUR LES ENTREPRISES SELON LEUR TAILLE ?	M. SABORD
15	DÉVELOPPER LES SERVICES DE PROXIMITÉ OU L'ÉMERGENCE D'UN SECTEUR DE LA QUALITÉ DE LA VIE	P. HÉRITIER
16	LA DIMENSION DU DÉBAT : RETRAITE PAR RÉPARTITION - RETRAITE PAR CAPITALISATION	M. FRIED
17	NÉGOCIATIONS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL : ACCROÎTRE L'EMPLOI OU LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ? UNE EXPLORATION DES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	J. MAURICE, M. BÉCHET
18	LE MODÈLE DE CROISSANCE NORD-AMÉRICAIN ET LA MONTÉE DES INÉGALITÉS SOCIALES	B. BLUESTONE
19	L'AVENIR DES SERVICES PUBLICS. UNE VISION PROSPECTIVE DE SYNDICALISTES	M. BÉCHET
20	QUELLE RÉFORME POUR LES RETRAITES ?	M. FRIED
21	L'ÉPARGNE SALARIALE : CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI	J. MAURICE
22	LES CHANGEMENTS DANS L'EMPLOI ET DANS LES RELATIONS DU TRAVAIL	DÉBATS DU COLLOQUE
23	VALEUR ACTIONNAIRE ET NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	M. FRIED, J.P. MOUSSY, D. PLIHON
24	LES INÉGALITÉS DE SANTÉ : UNE RÉALITÉ MECONNUE ET UN DÉFI POUR FONDRE ENFIN UNE POLITIQUE DE SANTÉ EN FRANCE ?	J.-M. RODRIGUES, B. GARROS
25	RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES ET LEURS CONSÉQUENCES SOCIALES	M. FRIED, J. PEYREVELADE, J.P. AUBERT, D. BACHET
26	EUROPE -EMPLOI-ÉLARGISSEMENT APPROFONDISSEMENT	7 ^E RENCONTRE BIENNALE EUROPE-TRAVAIL-EMPLOI
27	RETRAITE: LA RÉFORME FILLON, UNE RÉFORME QUI NE GARANTIT PAS L'AVENIR	M. FRIED
28	SANTÉ ET ASSURANCE MALADIE: QUELLE RÉFORME POUR UNE SOLIDARITÉ DURABLE?	LASAIRE ECO AVEC LE CONCOURS D'ANDRE GAURON
29	POUR SORTIR DU CHÔMAGE DE MASSE, JALONS POUR UNE STRATÉGIE	J. MAURICE ET J.L. DAYAN
30	LA RÉFORME DES NORMES COMPTABLES Un débat trop discret	M. FRIED
31	EUROPE, TRAVAIL, EMPLOI. L'EUROPE ÉLARGIE ET LA MONDIALISATION	M. AGLIETTA, M. DEHOVE, J. FREYSSINET, P. HÉRITIER, JOËL MAURICE
32	LE RETOUR DES POLITIQUES INDUSTRIELLES	S. IDIR, P. POMMIER, M. FRIED, A. THOLONIAT, K. BOUABDALLAH, J.-L. GIBOU, P. HÉRITIER
33	EUROPE ET MONDIALISATION : QUEL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET QUELS EMPLOIS ?	ACTES DU SÉMINAIRE DE ST ETIENNE DU 20-10-2006

34	SÉGRÉGATION URBAINE, CRISE DES BANLIEUES	<i>J. MAURICE</i>
35	DE LA CRISE DES SUBPRIMES A LA CRISE FINANCIERE	<i>M. FRIED</i>
36	LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?	<i>J. MAURICE</i>
37	REGARDS SUR LA CRISE	<i>M. FRIED, J. FREYSSINET, A. GAURON, J. MAURICE, J. P. MOUSSY</i>
38	LES GRANDES AGENCES DE NOTATION INTERNATIONALES : LEUR RÔLE ANNONCÉ DANS LA CRISE, VERS QUELLE RÉGULATION ?	<i>M. BARDOS</i>
39	SALAIRES ET CRISES	<i>J. MAURICE</i>
40	LES JEUNES ET L'EMPLOI	<i>G. MIGNOT</i>
41	DETTE PUBLIQUE ET CRISE	<i>J. MAURICE</i>
42	SUSCITER UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA FRANCE	<i>H. BERTRAND, P. HÉRITIER, M. BARDOS, R. BOYER, P.M. DUGAS, A. GAURON, J.L. GIBOU</i>
43	UN INTENSE RENOUVEAU DE LA NEGOCIATION INTERPROFESSIONNELLE EN FRANCE	<i>J. FREYSSINET</i>
44	L'AGENDA SOCIAL 2011 : UN BILAN PROVISOIRE	<i>J. FREYSSINET</i>
45	OMBRES ET PÉRILS DU TRAITÉ MERKEL-SARKOZY QUELQUES SIMULATIONS ÉLÉMENTAIRES	<i>J. MAURICE</i>
46	CRISE ÉCONOMIQUE ET RELATIONS SOCIALES ENJEUX IMMÉDIATS ET PERSPECTIVES À LONG TERME	<i>J. FREYSSINET, J. MAURICE, A. GAURON</i>
47	RÉINDUSTRIALISER NOTRE PAYS : QUELLE METHODE ?	<i>COORDONNÉ PAR H. BERTRAND</i>
48	GESTION DE LA CRISE DE LA ZONE EURO : DÉCISIONS ET INTERROGATIONS	<i>M. FRIED</i>
49	FORMATION CONTINUE : METTRE LES VRAIES QUESTIONS SUR LA TABLE ?	<i>Y. BAROU, H. BERTRAND, J. FREYSSINET, A. GAURON, AM. GROZELIER, JF. LHOPITAL</i>
50	4ÈME PAQUET FERROVIAIRE – L'AVENIR DU CHEMIN DE FER ? SE LIBÉRER DES IDÉOLOGIES MORTIFÈRES	<i>COORDONNÉ PAR J. LE COQ</i>
51	LA RÉFORME TERRITORIALE : ENJEUX ET DÉFIS POUR LES ACTEURS SOCIAUX	<i>COORDONNÉ PAR J.L. GIBOU</i>
52	CAHIER PÉRIURBAIN	<i>COORDONNÉ PAR J. LE COQ</i>
53	RÉFORMER LES TERRITOIRES ? RÉFORMER L'ÉTAT	<i>COORDONNÉ R. MOUNIER-VÉHIER, J.L. GIBOU</i>